

**1 : Convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport collectif urbain "Horizon": Rapport d'activités 2019**

Le rapporteur : M. Paul PLUVIAUD

Dans le cadre de la convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport collectif urbain HORIZON, conclu pour la période du 2 novembre 2015 au 31 décembre 2021, le délégataire Keolis Châteauroux est tenu de présenter annuellement à l'autorité délégante un rapport d'activités au titre de l'année passée.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil communautaire.

Ce même rapport sera en outre présenté lors d'une prochaine séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le rapport d'activités 2019 présenté par Keolis Châteauroux.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

11 juin 2020

# RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2019

Réseau HORIZON

31/03/2020

KEOLIS CHÂTEAUX  
6 Allée de la Garenne  
36000 CHÂTEAUX

**keolis**  
CHÂTEAUX

# Sommaire

<b>1. Présentation du délégataire, de son activité et de ses moyens techniques, humains et financiers</b>	<b>5</b>
<hr/>	
1.1. Identité et coordonnées du Délégataire	5
1.2. Identité et fonction de ses dirigeants	5
1.3. Identité et coordonnées de ses actionnaires	5
1.4. Évènements particuliers concernant l'entreprise	5
1.5. Présentation des chiffres clés du réseau au 31 décembre 2019	6
1.6. Description quantifiée des travaux mis en œuvre par l'actionnaire	6
1.7. Justification du montant des frais de siège/frais de Région	6
<b>2. Description des moyens mis en œuvre</b>	<b>7</b>
<hr/>	
2.1. Recensement et description des biens immobiliers et mobiliers exploités par le Délégataire	7
2.2. Véhicules de transports publics exploités par le Délégataire, dans le cadre du réseau « HORIZON »	7
2.3. Véhicules de service et d'entretien exploités par le Délégataire	7
2.4. Kilométrage produit par chaque véhicule susmentionné pendant l'année	8
2.5. Relevé des accrochages et accidents subis par tous les véhicules du réseau	8
2.6. Tableau à jour des véhicules immobilisés plus de deux jours en atelier	8
2.7. Affectations et désaffectations de véhicules en cours d'exercice	8
2.8. Présentation de chaque salarié employé totalement ou partiellement sur la délégation	9
<b>3. Offre de transport produite au cours de l'année 2019</b>	<b>10</b>
<hr/>	
3.1. Présentation et évolution en cours d'exercice des lignes et services délégués	10
3.2. Kilométrage théorique et réellement effectué	12
3.3. Heures de conduite théoriques et réellement effectuées	13

<b>3.4. Kilométrages et heures de conduite techniques, répartis par motif et par mois</b>	<b>14</b>
<b>3.5. Vitesse commerciale de chaque ligne, avec et sans battements</b>	<b>14</b>
<b>3.6. Commentaires et remarques sur la production de transport</b>	<b>14</b>
<b>4. Trafic</b>	<b>15</b>
<hr/>	
<b>4.1. Trafic annuel tout réseau, puis décomposé, par mois, et par ligne</b>	<b>15</b>
<b>4.2. Nombre de montées décomposé par mois et par arrêt de montée</b>	<b>16</b>
<b>5. Formation, qualité de service et pénalités</b>	<b>17</b>
<hr/>	
<b>5.1. Taux de courses parties de leur terminus en avance, à l'heure, en retard, décomposé par ligne</b>	<b>17</b>
<b>5.2. Taux de courses passées à l'arrêt Voltaire en avance, à l'heure, en retard, décomposé par ligne</b>	<b>17</b>
<b>5.3. Relevé exhaustif des pannes sur lignes ou incidents / accidents de chaque véhicule</b>	<b>18</b>
<b>5.4. Description des résultats des contrôles – qualité effectués par l'Autorité Délégante</b>	<b>19</b>
<b>5.5. Description des pénalités prononcées par l'Autorité Délégante</b>	<b>20</b>
<b>5.6. Formations dispensées au personnel</b>	<b>20</b>
<b>5.7. Actes de vandalisme / agressions / incidents (date, heure, lieu, description, victimes, conséquences)</b>	<b>21</b>
<b>5.8. Nombre de réclamations clientèle, ventilé par mois, par ligne et par thème</b>	<b>22</b>
<b>5.9. Actions menées avec la Police Nationale / Municipale dans le cadre des actions prévention / sécurité</b>	<b>23</b>
<b>6. Aspects commerciaux</b>	<b>24</b>
<hr/>	
<b>6.1. Relevé des actions commerciales et promotionnelles menées</b>	<b>24</b>
<b>6.2. Copie des principaux articles de presse concernant le réseau</b>	<b>25</b>
<b>7. Aspects sociaux</b>	<b>25</b>
<hr/>	
<b>7.1. Accords sociaux signés au cours de l'année</b>	<b>25</b>
<b>7.2. Mouvements sociaux</b>	<b>25</b>
<b>7.3. Évolutions des effectifs au cours des 12 mois de l'année</b>	<b>25</b>

<b>7.4. Valeur du point au 31 décembre 2019</b>	<b>26</b>
<b>7.5. Démissions, licenciements, départs à la retraite constatés au cours de l'année</b>	<b>26</b>
<b>7.6. Recrutements constatés au cours de l'année</b>	<b>26</b>
<b>7.7. Relevé du nombre d'heures de travail effectuées par les personnes en difficulté sociale et éloignées de l'emploi</b>	<b>26</b>
<b>7.8. Perspectives de recrutements et de départs à la retraite pour les trois prochaines années</b>	<b>27</b>
<b>8. Aspects financiers</b>	<b>27</b>
<hr/>	
<b>8.1. Présentation du Compte d'Exploitation de l'année considérée</b>	<b>27</b>
<b>8.2. Bonus/malus perçu par l'entreprise en 2019, décomposé par thème</b>	<b>27</b>
<b>8.3. Dernier bilan et dernier compte de résultat de l'entreprise</b>	<b>27</b>
<b>9. Développement durable</b>	<b>28</b>
<hr/>	
<b>9.1. Bilan carbone de la mise en œuvre du réseau HORIZON</b>	<b>28</b>
<b>9.2. Consommation annuelle de gazole, d'huile, et de fluide réfrigérant</b>	<b>28</b>
<b>9.3. Estimations du CO2 rejeté</b>	<b>29</b>
<b>9.4. Détails de dépenses consacrées au recyclage / à l'évacuation des déchets produits</b>	<b>29</b>

# 1. Présentation du délégataire, de son activité et de ses moyens techniques, humains et financiers

---

## 1.1. Identité et coordonnées du Délégataire

**KEOLIS CHATEAUROUX**  
ZI – 6 ALLEE DE LA GARENNE  
36 000 CHATEAUROUX  
SARL au capital de 169 824 euros  
TEL : 02 54 08 11 33

## 1.2. Identité et fonction de ses dirigeants

Liste de la totalité des agents sous statut cadre, et de la totalité des agents cadres mis à la disposition du Délégataire par l'un de ses actionnaires

- **DIRECTEUR D'UNITE** - ALEXANDRE FLON
- **RESPONSABLE EXPLOITATION** - PASCAL MILIN
  
- **REFERENT EXPLOITATION** – ERIC PINAULT
- **REFERENT MARKETING** – VANESSA DUVIGNAU
- **RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES** - LAETITIA DODIN
- **CONTRÔLEUR DE GESTION** – EMMANUELLE COLIN

## 1.3. Identité et coordonnées de ses actionnaires

Avec nombre de parts détenues par chacun au 31 décembre 2019

**KEOLIS SA**  
20 rue LE PELETIER  
75009 PARIS  
Détentrice de 100% des parts

## 1.4. Évènements particuliers concernant l'entreprise

En 2019, plusieurs évènements ont marqué l'entreprise :

- **Février 2019** : Le samedi 2 février 2019, aucun bus ne circulait après 14h suite à une manifestation des gilets jaunes (en accord avec Châteauroux Métropole).
- **Juin 2019** :
  - Mise en service de 2 bus articulés sur la ligne 1. L'ensemble des conducteurs ont été formés sur ces 2 véhicules.
  - Dans le cadre de la Keolife Week, le réseau est venu à la rencontre de l'association de cyclistes Château'roule, sur le parvis de l'Hôtel de Ville. L'occasion pour les cyclistes d'échanger avec les conducteurs sur les dangers du partage de la voie publique vélo/bus.
- **Juillet 2019** : Mise en service de 2 nouveaux arrêts, Montaigne sur les lignes 2, 3 et 9 ; et Thérèse Peltier sur la ligne 7.
- **Septembre 2019** : Les 10 et 11 septembre, Châteauroux Métropole a accueilli la 2<sup>ème</sup> édition des rencontres internationales du transport gratuit. Ce fut également l'occasion de mettre à disposition un bus électrique servant de navette pour les congressistes.
- **Décembre 2019** :
  - Le 11 décembre 2019 a été inauguré le Site d'Essai de la Mobilité Autonome (SEMA) sur le site du Centre National de Tir Sportif (CNTS), avec 3 navettes autonomes. Pour se faire, 5 opérateurs du réseau Horizon ont été formés.
  - Opération Berry Christmas avec la circulation de la ligne 1 les trois dimanches précédant Noël (8, 15 et 22 décembre), opération non-prévue dans la DSP

## 1.5. Présentation des chiffres clés du réseau au 31 décembre 2019

Chiffres clés 2019	
<b>Kilomètres</b>	1 744 066
<b>Voyages réseau</b>	5 404 379
<b>Voyages TPMR</b>	10 290
<b>Parc</b>	42
<b>Effectif de la filiale</b>	90
<b>Nombre de lignes</b>	15

## 1.6. Description quantifiée des travaux mis en œuvre par l'actionnaire

*Travaux mis en œuvre par l'actionnaire industriel du Délégué au cours de l'année, et qui concerne exclusivement le réseau Horizon*

Aucun travaux mis en œuvre par Keolis SA au cours de l'année 2019.

## 1.7. Justification du montant des frais de siège/frais de Région

*Frais intégrés dans la Contribution Financière Fixe allouée au Délégué.*

## 2. Description des moyens mis en œuvre

### 2.1. Recensement et description des biens immobiliers et mobiliers exploités par le Délégué

*Dans le cadre de la présente D.S.P. que ceux-ci appartiennent à l'un ou l'autre des contractants*

Keolis Châteauroux exploite **492 points d'arrêts** dans le cadre de la présente D.S.P. :

- 365 poteaux
- 127 abris

Le délégataire exploite aussi **42 véhicules** dans le cadre de la DSP.

Le détail concernant le mobilier urbain à la charge du délégataire est disponible dans le rapport d'annexes : **Etat du mobilier 2019 (Annexe 14)**. Celui concernant les véhicules est quant à lui disponible dans le rapport d'annexes : **Etat du parc décembre 2019 (Annexe 1)**.

### 2.2. Véhicules de transports publics exploités par le Délégué, dans le cadre du réseau « HORIZON »

*Marque, modèle, immatriculation, dernier kilométrage compteur, découpe, capacité (places assises, debout, et P.M.R.), mois et année de première immatriculation, principaux équipements, et affectation de chacun d'entre eux*

Le parc du réseau Horizon est composé de **42 véhicules de transport public** :

- 31 bus standards de marque Heuliez,
- 2 bus articulés (marque Heuliez),
- 5 bus midi (marque Heuliez),
- 2 minibus de marque Renault pour le transport de personnes à mobilité réduite du service Handibus
- 2 minibus de marque Renault pour les dessertes des services à la demande, déplacement des personnes à mobilité réduite et desserte à faible fréquentation

Le détail du parc exploité par Keolis Châteauroux est disponible dans le rapport d'annexes : **Etat du parc décembre 2019 (Annexe 1)**.

### 2.3. Véhicules de service et d'entretien exploités par le Délégué

*Marque, modèle, fonction, immatriculation, dernier kilométrage compteur, mois et année de mise en circulation, principaux équipements, dépôt de remisage quotidien et de maintenance, et affectation de chacun d'entre eux*

Keolis Châteauroux dispose de **5 véhicules de service et 1 véhicule de fonction** au 31 décembre 2019 :

- 5 de marque Renault
- 1 de marque Peugeot (fonction)

Le détail pour l'ensemble de ces véhicules est présenté dans le rapport d'annexes : **Etat du parc décembre 2019 (Annexe 1)**.

## 2.4. Kilométrage produit par chaque véhicule susmentionné pendant l'année

En 2019, les véhicules exploités par Keolis Châteauroux ont produit un total de **1 744 066 kilomètres**, essentiellement produits par les bus standards et articulés, soit une **baisse de 0,48 %** par rapport à 2018.

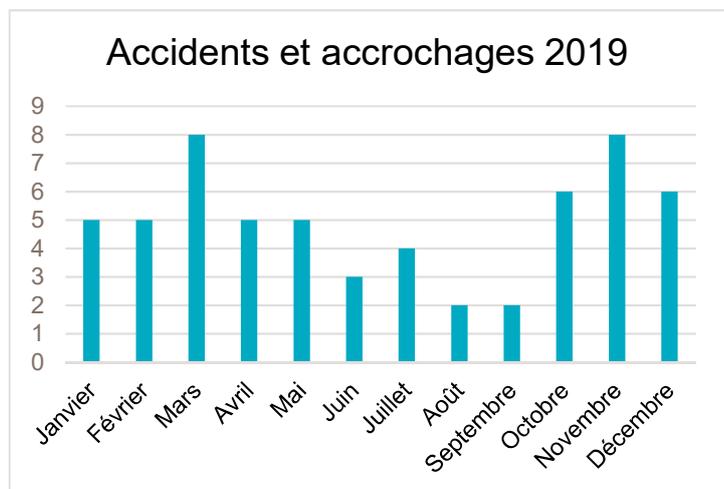
Le détail pour l'ensemble des véhicules du réseau est présenté dans le rapport d'annexe : **Etat du parc décembre 2019 (Annexe 1)**.

## 2.5. Relevé des accrochages et accidents subis par tous les véhicules du réseau

*Véhicule, exploitant, ligne, emplacement exact, date heure, circonstances, conséquences matérielles et corporelles*

Keolis Châteauroux recense, pour l'année 2019, **59 accidents et accrochages** avec les véhicules, soit **18 de moins qu'en 2018**.

50 d'entre eux ont eu des conséquences matérielles et 10 ont eu des conséquences corporelles. Il y a donc un accident qui a eu à la fois des conséquences matérielles et corporelles.



Le détail des accidents subis par les véhicules est disponible dans le rapport d'annexes : **Accidents et incidents 2019 (Annexe 2)**.

## 2.6. Tableau à jour des véhicules immobilisés plus de deux jours en atelier

*Immatriculation, date d'entrée et de sortie de l'atelier, motifs de l'immobilisation*

**Non disponible**

## 2.7. Affectations et désaffectations de véhicules en cours d'exercice

*Véhicules de transports publics, de service et de maintenance*

**5 mouvements de véhicules** ont été constatés au cours de l'année 2019, contre 10 en 2018. Ils concernent tous des véhicules de transports publics.

Le détail des affectations et désaffectations de véhicules en cours d'exercices est disponible dans le rapport d'annexes : **Etat du parc décembre 2019 (Annexe 1)**.

## 2.8. Présentation de chaque salarié employé totalement ou partiellement sur la délégation

*Numéro d'ordre, âge, ancienneté, qualification, indice, taux horaire, salaire annuel, affectation, nombre d'heures annuel de travail aux titres des présentes et hors titres des présentes*

Keolis Châteauroux emploie, au 31 décembre 2019, **90 salariés** dont 2 cadres Keolis et 79 conducteurs. En 2018, l'effectif total de Keolis Châteauroux s'élevait à 93.

Sur l'année 2019, **131 560 heures** ont été travaillées, contre 132 556 heures en 2018, pour une rémunération moyenne brute s'élevant à **26 597,10 €**, contre 26 494,03 € en 2018 ; 91 % des agents étant engagés à temps complet.

Le détail des effectifs de Keolis Châteauroux est présenté dans le rapport d'annexes : **Effectifs Keolis Châteauroux 2019 (Annexe 3)**.

## 3. Offre de transport produite au cours de l'année 2019

### 3.1. Présentation et évolution en cours d'exercice des lignes et services délégués

Les Fiches Techniques des lignes sont présentées dans le rapport d'annexes : **Fiches techniques des Lignes 2019 (Annexe 23)**.

- 1** **Ligne 1** : ligne structurante du réseau reliant les pôles commerciaux d'importance de Châteauroux Métropole. Elle dessert des zones en mutation et attractives comme l'avenue François Mitterrand ou le boulevard de la Valla. Elle traverse également deux quartiers importants de Châteauroux : Saint-Jean et Beaulieu, qui sont les terminus partiels de la ligne. La fréquence moyenne est de trente minutes entre les zones commerciales de Saint-Maur et du Poinçonnet et de 15 minutes entre les terminus partiels. Aucune évolution d'offre n'est à noter sur cette ligne phare du réseau sur l'année 2019.
- 2** **Ligne 2** : ligne de maillage desservant les communes de Saint-Maur et du Poinçonnet ainsi que les lycées de Châteauroux (Pierre et Marie Curie, LEP des Charmilles et Blaise Pascal). Elle est ainsi fréquentée en particulier par des scolaires. En 2019, son offre reste stable par rapport à 2018, excepté la mise en place d'un nouvel arrêt « Montaigne » (à côté de la Z.A des Chevaliers) dans le sens Brauderie vers Saint-Maur.
- 3** **Ligne 3** : ligne de maillage qui dessert les quartiers de Vaugirard et des Cèdres au nord et du Skatepark au sud. Elle est prolongée jusqu'à la commune du Poinçonnet à certains horaires de la journée. Complémentaire de la ligne 1 de par sa desserte du quartier Saint-Jean, elle a aussi une vocation scolaire grâce à son passage devant le lycée Jean Giraudoux et le groupe scolaire Jean Racine. En 2019, l'arrêt « Montaigne » a été intégré dans les deux sens de la ligne.
- 4** **Ligne 4** : ligne de maillage desservant la commune de Déols, dont le quartier de Brassieux et les quartiers de la Cité Administrative, de l'Hôpital, de Touvent et des Orangeons. Elle dessert les établissements de la commune de Déols (écoles et collège Romain Rolland), le lycée Jean Giraudoux ou encore le collège La Fayette. Elle est prolongée, à certains horaires, vers le centre de Gireugne pour les besoins de visite des patients. Aucune modification en 2019.
- 5** **Ligne 5** : ligne de maillage à vocation de desserte des zones de Grandéols et de Buxerieux. Son passage permet aussi de desservir des équipements importants de l'agglomération comme la salle Mach 36 et l'aéroport Marcel Dassault.
- 6** **Ligne 6** : ligne de maillage qui dessert les quartiers des Rocheforts et du Petit Valençay. La ligne 6 a suivi une profonde restructuration à la rentrée 2017, avec la desserte du lycée agricole Naturapolis et le CFA, en accès direct depuis Voltaire. La desserte de la ligne 6 est donc orientée vers les établissements d'enseignement (lycée agricole, CFA, IUT) et des équipements structurants du territoire (Préfecture, Médiathèque, Gare). La ligne 6 n'a subi aucune modification en 2019.
- 7** **Ligne 7** : ligne de maillage permettant la desserte de la commune de Montierchaume et de la zone industrielle de la Malterie. Elle dessert également le quartier des Maussants dans la commune de Déols et le lycée Jean Giraudoux. En 2019, un nouvel arrêt a été implanté à l'entrée de la ZI de la Malterie, se nommant « Thérèse Peltier ».
- 8** **Ligne 8** : ligne à vocation scolaire, desservant les établissements du nord et de l'ouest de Châteauroux : lycée Jean Giraudoux, écoles Jean Racine, Les Marins, Jules Ferry, Victor Hugo et Collège de Beaulieu. Aucun changement majeur sur cette ligne en 2019.

**9** **Ligne 9** : ligne à vocation scolaire desservant les établissements du sud et de l'est de Châteauroux : écoles Jules Ferry, Victor Hugo, Buffon, Michelet, collèges La Fayette, Rosa Parks et de Beaulieu, les lycées Blaise Pascal, Les Charmilles et Pierre et Marie Curie, ainsi que le CFA des métiers. Aucune modification n'est à noter sur cette ligne en 2019 excepté la desserte d'un nouvel arrêt « Montaigne », présent sur les lignes 2 et 3.

**10** **Ligne 10** : ligne de desserte locale des communes d'Arthon et du Poinçonnet. Elle vise avant tout à répondre aux besoins des actifs et des scolaires, avec une fréquence se concentrant sur les heures de pointe. L'offre de la ligne 10 reste stable en 2019.

**11** **Ligne 11** : ligne de desserte du quartier Grangeroux à Déols et des communes périurbaines de Diors, Mâron et Sassièrges Saint-Germain. La ligne dessert depuis septembre 2017 la Zone Industrielle de la Martinerie (déploiement du Pôle d'Enseignement Supérieur International et du Centre National de Tir Sportif).

**12** **Ligne 12** : ligne de desserte locale de la commune de Luant, desservant aussi la zone commerciale de Cap Sud. Elle vise à répondre aux besoins des actifs et des scolaires, avec une fréquence se concentrant sur les heures de pointe. Pas de changement pour 2019, la ligne 12 est toujours en service régulier (depuis septembre 2017).

**13** **Ligne 13** : ligne de desserte locale du bourg de Villers-les-Ormes (commune de Saint-Maur). Elle vise à répondre aux besoins des actifs et des scolaires, avec une fréquence se concentrant sur les heures de pointe. Pas de modification sur cette ligne en 2019.

**15** **Ligne 15** : ligne de desserte locale des communes d'Etrechet, d'Ardentes et de Jeu-les-Bois. Elle vise à répondre aux besoins des actifs et des scolaires, avec une fréquence sur les heures de pointe. La desserte de Jeu-les-Bois se fait par une sous-traitance à un service de taxi, à raison de deux allers-retours par jour. En 2018, la ligne 15 est passée en service régulier, à l'exception de Jeu-Les-Bois qui est toujours en service à la demande à ce jour.

**A/B** **Lignes A/B** : services du dimanche desservant les principaux quartiers de Châteauroux, le quartier des Maussants à Déols et le centre-ville de Châteauroux. L'offre de ces deux lignes reste stable en 2019.

**Services Flexo** : services de soirée desservant les principaux quartiers de Châteauroux. Les services Flexo partent tous les soirs du lundi au samedi, à 20h10 du pôle d'échange Voltaire et desservent les arrêts à la demande des usagers sur trois zones différentes :

- Flexo 1 : Cité administrative, Les Orangeons, Touvent, Grands Champs, Le Corbusier, Saint-Jean, Saint-Jacques
- Flexo 2 : Pierre et Marie Curie, L'Omélon, Fontchoir, Bitray, Saint-Denis, Déols Centre, Les Maussants, Grangeroux, Cité des Jardins, Martinerie
- Flexo 3 : Giraudoux, Belle-Isle, Vaugirard, Les Cèdres, Rocheforts, Saint-Christophe, Balsan, Beaulieu, Pointerie.

### 3.2. Kilométrage théorique et réellement effectué

*Kilométrage théorique qui devrait être produit en charge et à vide et comparaison avec le kilométrage réellement effectué*

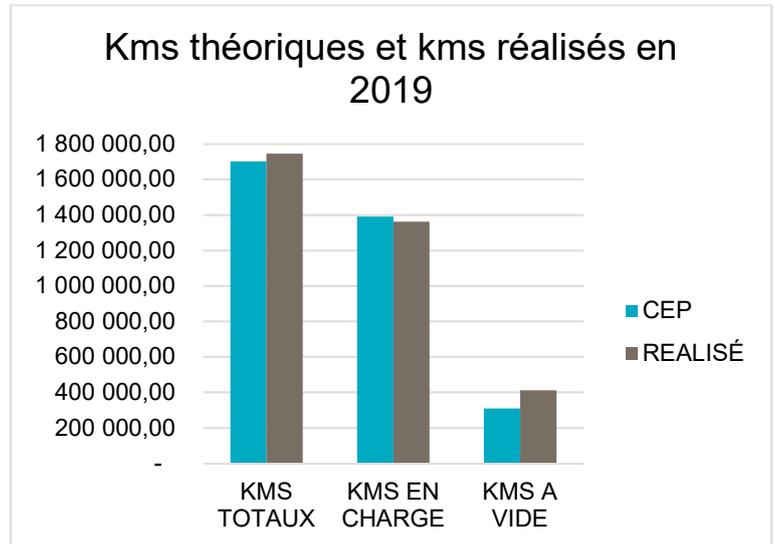
Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (C.E.P.) prévoit, pour une année type, un total de 1 700 968,71 kilomètres à réaliser, dont 1 391 039,49 kms en charge et 309 929,22 kms à vide.

D'après les données extraites du SAEIV :

Sur l'année 2019, **un total de 1 744 066 kms** ont été réalisés dont :

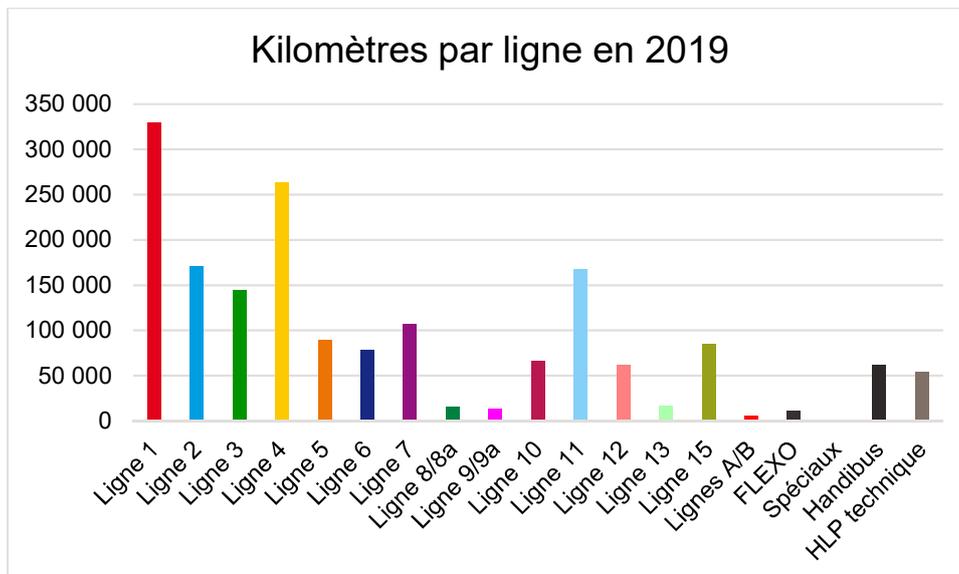
- 1 361 261 en charge
- 412 119 à vide
- 29 314 non classés

Les kilomètres non classés peuvent s'expliquer par le changement de localisation d'un des dépôts (déplacement du dépôt Ampère au dépôt Berry Logistic) mais également par la formation des conducteurs sur les deux nouveaux bus articulés.



Le différentiel est ainsi de + **43 097 kms** par rapport aux prévisions du C.E.P.

Les lignes 1, 2, 3, 4, et 11, lignes dont la fréquentation est la plus importante, sont aussi celles dont les kilomètres réalisés sont les plus élevés.



Le détail des kilomètres réalisés au cours de l'année 2019 par ligne, mois et type de véhicule est disponible dans le rapport d'annexes : **Kilomètres charge et vide par type véhicules 2019 (Annexe 4)**.

### 3.3. Heures de conduite théoriques et réellement effectuées

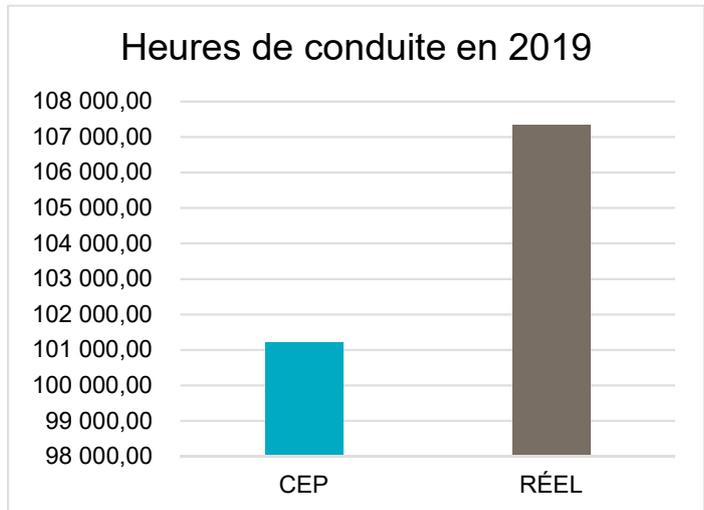
*Heures de conduite théoriques qui devraient être produites en charge et à vide et comparaison avec les heures de conduite réellement effectuées*

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel prévoit, pour une année type, un total de 101 230,47 heures de conduite (91 329,84 heures en charge et 9 900,63 heures à vide).

D'après les données extraites du SAEIV :

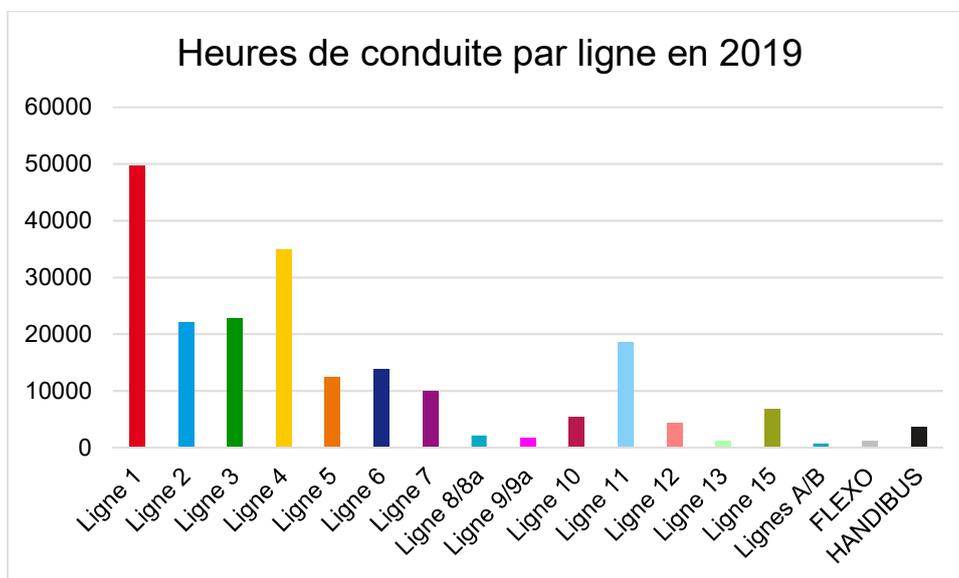
Sur l'année 2019, **107 354 heures** ont été réalisées dont :

- 77 547 heures en charge,
- 26 268 à vide,
- 3 538 heures pour le service Handibus



Le différentiel est ainsi de + **6123,53 heures** par rapport au C.E.P.

Les lignes 1, 2, 3, 4 et 11, lignes dont la fréquentation est la plus élevée, sont aussi celles dont les heures de conduite sont les plus importantes.



Le détail des heures de conduite, en charge et à vide, par ligne et par mois est disponible dans le rapport d'annexe : [Heures de conduite en charge et à vide 2019 \(Annexe 5\)](#)

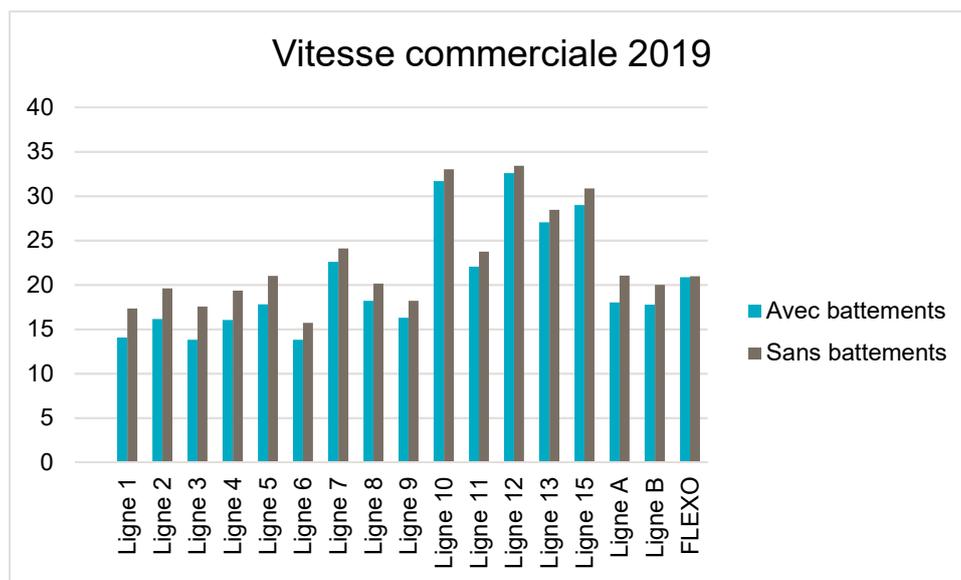
### 3.4. Kilométrages et heures de conduite techniques, répartis par motif et par mois

En 2019, **80 357 kilomètres** ont été réalisés pour des raisons techniques contre 81 841 en 2018, soit une baisse de 1,8 %. Il est à noter que ces kilomètres techniques sont issus du SAEIV, ils comprennent non seulement les kilomètres effectués pour la maintenance et le dépannage des véhicules, mais également les kilomètres de formation, d'essais de voirie, les tests en ligne ainsi que les enregistrements SAEIV non affectés à un numéro de ligne (perte de connexion, trajets hors itinéraires, déviations non prévues, etc.)

Le détail des kilomètres de conduite technique est disponible dans le rapport d'annexe : **Kilomètres en charge et à vide par type véhicules 2019 (Annexe 4)**.

### 3.5. Vitesse commerciale de chaque ligne, avec et sans battements

En 2019, les lignes radiales, à savoir les lignes 10, 12, 13 et 15 sont celles dont la vitesse commerciale est la plus importante, en raison de l'éloignement de ces communes par rapport à la commune-centre et donc de leur caractère péri-urbain.



La vitesse commerciale de chaque ligne est présentée par sens, avec et sans battements dans le rapport d'annexes : **Vitesse commerciale 2019 (Annexe 6)**

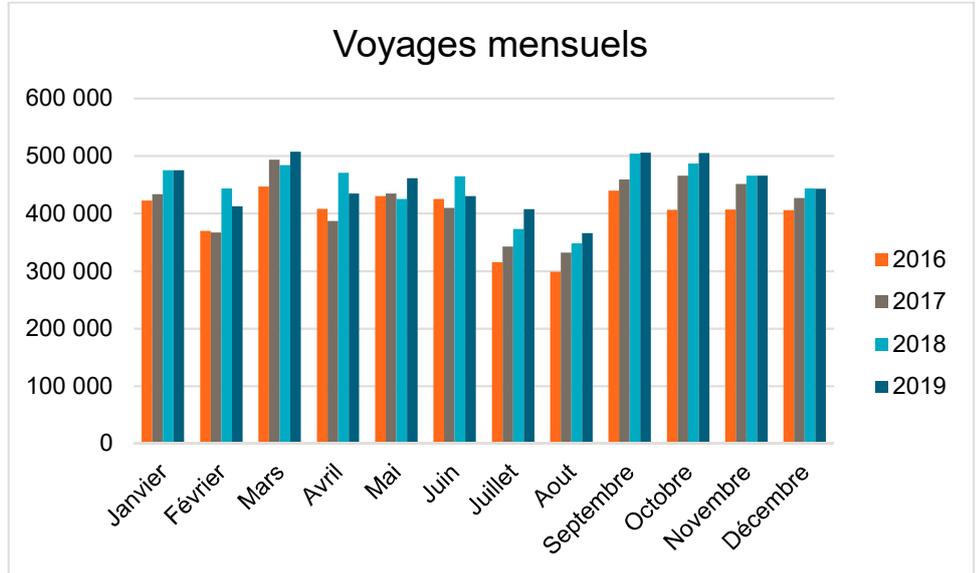
### 3.6. Commentaires et remarques sur la production de transport

**Néant**

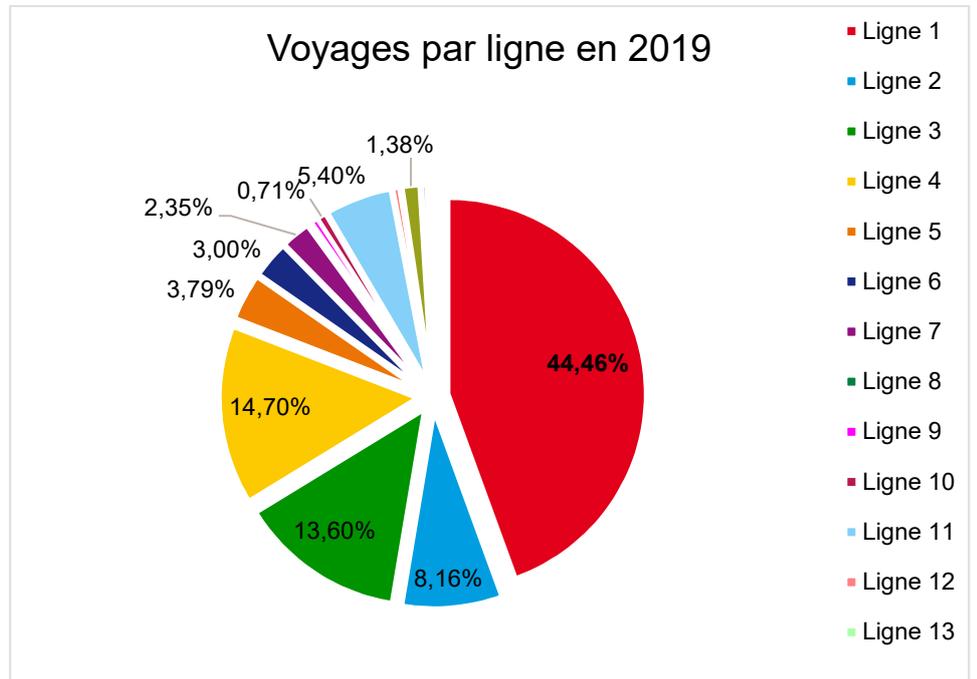
## 4. Trafic

### 4.1. Trafic annuel tout réseau, puis décomposé, par mois, et par ligne

Au 31 décembre 2019, Keolis Châteauroux a recensé **5 414 669 voyages** sur le réseau (dont Handibus), soit une **progression de 0,56%** par rapport à 2018.



**La ligne 1 représente à elle seule 44,46% des voyages.** Les lignes les plus importantes du réseau (1, 2, 3, 4 et 11) représentent plus de 86 % de la fréquentation du réseau Horizon.



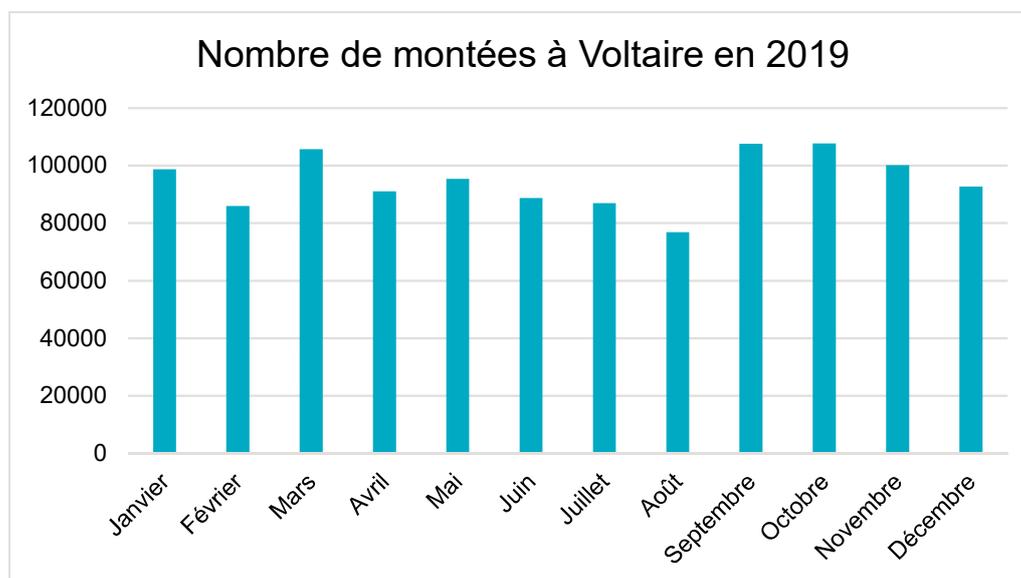
Le détail par ligne et par mois est présenté dans le rapport d'annexes : **Synthèse kilométrique et fréquentation 2019 (Annexe 7)**.

## 4.2. Nombre de montées décomposé par mois et par arrêt de montée

*Les arrêts étant classés par commune.*

Certains arrêts du réseau se démarquent par leur importante fréquentation, notamment les arrêts à proximité d'équipements rayonnant sur l'agglomération, ceux à proximité des quartiers denses ou encore les arrêts du centre-ville de Châteauroux.

Le pôle d'échange Voltaire occupant une place centrale tant au sein de l'agglomération que dans la construction du réseau, est l'arrêt comptabilisant le plus de montées à l'année. Le pôle d'échange représente 21% de la fréquentation totale en 2019.



Le détail des montées aux arrêts est présenté dans le rapport d'annexes : [Trafic par arrêt 2019 \(Annexe 8\)](#).

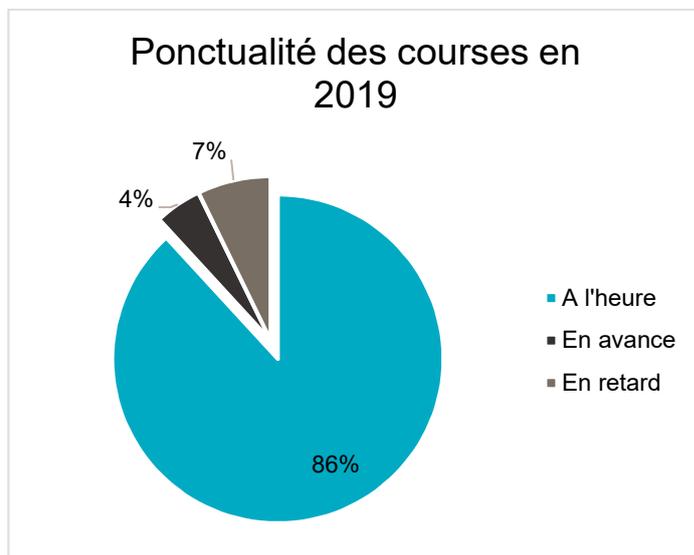
## 5. Formation, qualité de service et pénalités

### 5.1. Taux de courses parties de leur terminus en avance, à l'heure, en retard, décomposé par ligne

*En distinguant à chaque fois, du lundi au samedi uniquement, l'heure de pointe du matin, l'heure creuse, et l'heure de pointe du soir*

D'après les données extraites du SAEIV :

- **86% des courses sont parties à l'heure** de leur terminus en 2019, chiffre identique à 2018
- 4% sont parties en avance, tout comme en 2018
- 7% sont parties avec du retard, contre 10% en 2018



Les données brutes sont disponibles dans le rapport d'annexes : [Ponctualité par course 2019 \(Annexe 9\)](#).

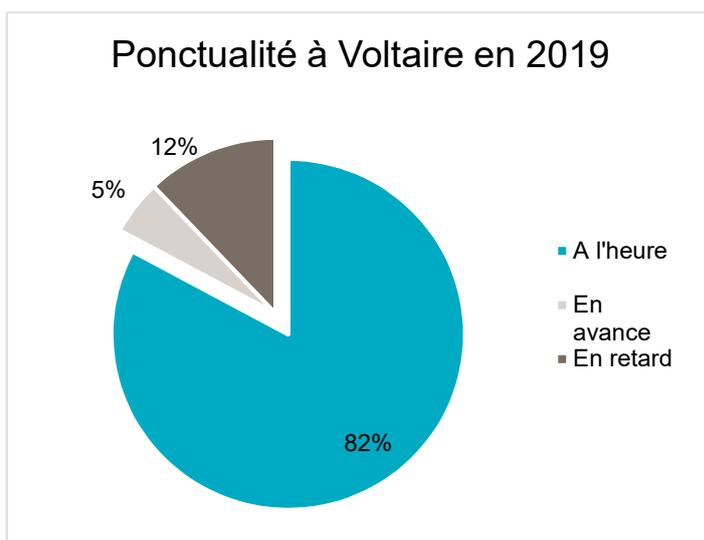
### 5.2. Taux de courses passées à l'arrêt Voltaire en avance, à l'heure, en retard, décomposé par ligne

*En distinguant à chaque fois, du lundi au samedi uniquement, l'heure de pointe du matin, l'heure creuse, et l'heure de pointe du soir*

D'après les données extraites du SAEIV :

- **82% des courses sont passées à l'heure à Voltaire** en 2019, contre 80% en 2018
- 5% sont arrivées en avance, un chiffre identique à 2018
- 12% sont arrivées en retard, contre 15% en 2018.

On constate donc une amélioration de la ponctualité à Voltaire en 2019.



Le détail des courses passant à l'heure, en avance ou en retard à l'arrêt Voltaire est disponible dans le rapport d'annexes : [Ponctualité à Voltaire 2019 \(Annexe 11\)](#).

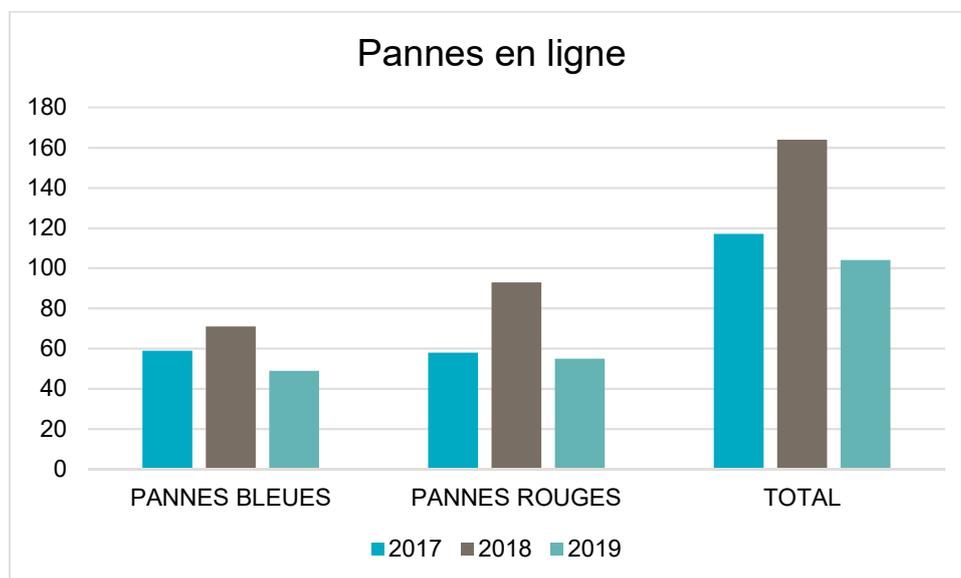
### 5.3. Relevé exhaustif des pannes sur lignes ou incidents / accidents de chaque véhicule

*Avec motif et conséquence*

En 2019, **104 pannes ont été recensées (soit 60 de moins en comparaison à 2018)**, réparties de la manière suivante :

- 55 avec un impact sur les voyageurs et/ou les trajets (pannes rouges), contre 93 en 2018
- 49 sans impact (pannes bleues), contre 71 en 2018

Il est à noter que 32% des pannes rouges sont attribués à 4 véhicules.



La ventilation de ces pannes par mois et par véhicule est disponible dans le rapport d'annexes : **Relevé des pannes en ligne 2019 (Annexe 10)**.

## 5.4. Description des résultats des contrôles – qualité effectués par l’Autorité Déléguée

*Avec date, service, heure, résultat*

**615 contrôles-qualité** ont été réalisées sur l’année 2019 par la SCAT, décomposés comme suit :

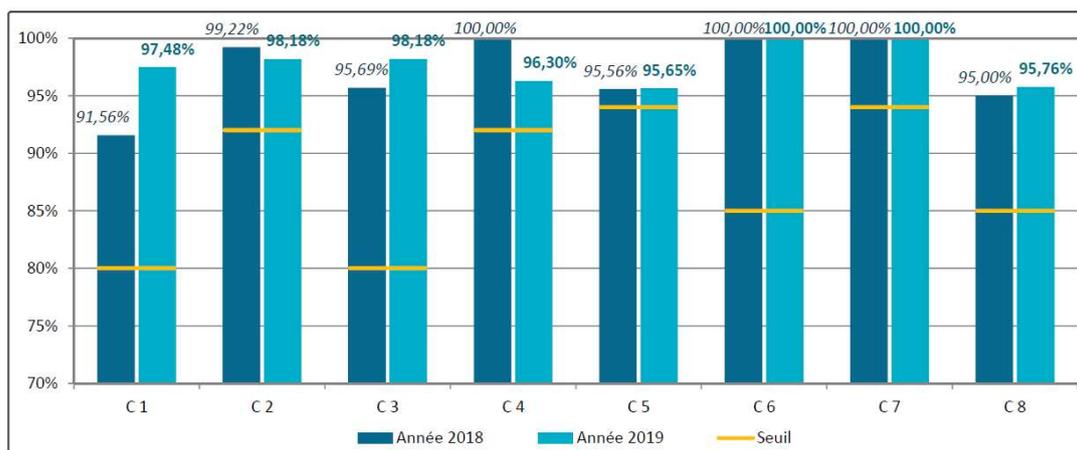
- 46 appels téléphoniques (dès janvier)
- 89 images réseau (mai et décembre)
- 108 parcours client (à partir de février)
- 109 points d’arrêts (à partir de février)
- 118 réclamations (dès janvier)
- 35 sorties de dépôt (à partir de février)
- 110 ponctualités (à partir de février)

Pour rappel, sur l’année 2018, 626 contrôles-qualité avaient été réalisés, générant un bonus de 35 000 euros.

Les critères dont la conformité est mesurée sont les suivants :

- C1 : Propreté des véhicules
- C2 : Disponibilité des équipements embarqués
- C3 : Ponctualité
- C4 : Accueil à bord, attitude et amabilité du personnel de conduite
- C5 : Accueil téléphonique
- C6 : Information aux points d’arrêts
- C7 : Image du réseau sur le véhicule
- C8 : relations avec le public

Ci-dessous le taux de conformité par critère en 2019, comparé au seuil attendu et au taux 2018.



Ces contrôles-qualité ont généré un **bonus de 30 000 €** pour Keolis Châteauroux, contre 35 000 € en 2018, soit une baisse de 14%.

Le détail des contrôles-qualités est disponible dans le rapport d’annexes : **Résultats SCAT 2019 (Annexe 19)**.

## 5.5. Description des pénalités prononcées par l'Autorité Délégante

*Y compris celles ayant fait l'objet d'une mesure de clémence*

Aucune pénalité n'a été prononcée au cours de l'année 2019.

## 5.6. Formations dispensées au personnel

*Avec objet, durée, bénéficiaires, organismes de formation, remarques*

En 2019, **15 formations** ont été dispensées au personnel, contre 8 en 2018 :

FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DATES	NB
Appréhender le handicap	Keolis Châteauroux	14/01/2019	4
Amélioration continue de la conduite	Keolis	15/01/2019	4
Digital Academy*	Keolis Châteauroux	Tout au long de l'année	19
Gérer les situations difficiles en relation client	Cadre en mission	24/01/2019 et 25/01/2019	10
Equipier de formation	Keolis Châteauroux	05/03/2019 08/03/2019	5 5
Process Neolis	IK Paris	Avril / Mai / Juin 2019	1
Formation bus articulés	Keolis Châteauroux	Avril / Mai 2019	Tous les conducteurs
Bien-être au travail	QV de Sève	05/06/2019	6
Formation bus électrique	Keolis Châteauroux	Septembre 2019	1
Formation Continue Obligatoire	Malus Formation Tours	Du 23/09/2019 au 27/09/2019	4
		Du 07/10/2019 au 11/10/2019	4
Piloter la protection des données personnelles	IK Paris	Du 4/11 au 05/11/2019	1
Développer son assertivité et affirmation de soi	IK Rennes	23 et 24/05/2019	3
Devenir opérateur de véhicule autonome	Navya	10 au 13/11/2019	5
Maintenance niveau 1 navette autonome	Navya	14 et 15/11/2019	1
Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	IFCA	15/11/2019	4
		18/11/2019	2

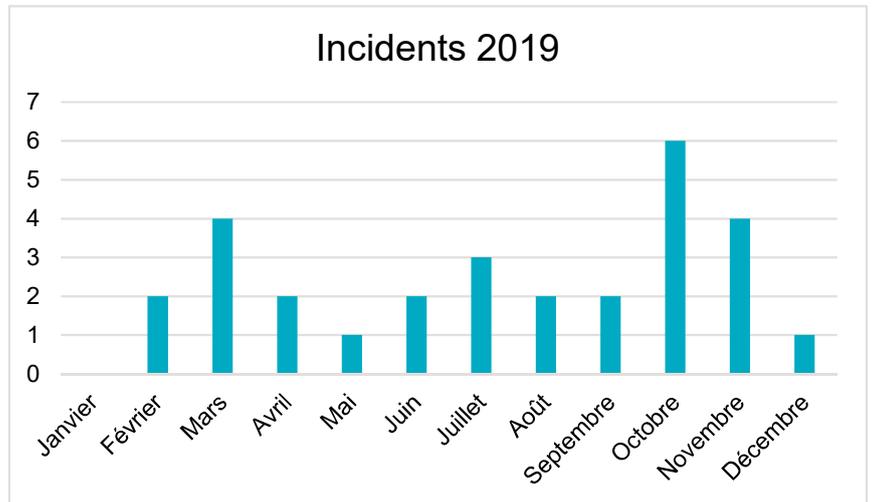
\*Digital Academy : cette formation interne dispensée par Keolis Châteauroux s'est déroulée sur plusieurs jours par mois. 2 salariés maximum sont conviés par session, durant chacune 45 minutes en moyenne.

## 5.7. Actes de vandalisme / agressions / incidents (date, heure, lieu, description, victimes, conséquences)

*Avec date, heure, lieu, description, victimes, conséquences*

**29 incidents** sont à noter sur l'année 2019, principalement des insultes proférées à l'attention des conducteurs, soit une augmentation de 26% par rapport à 2018 où 23 incidents avaient été recensés.

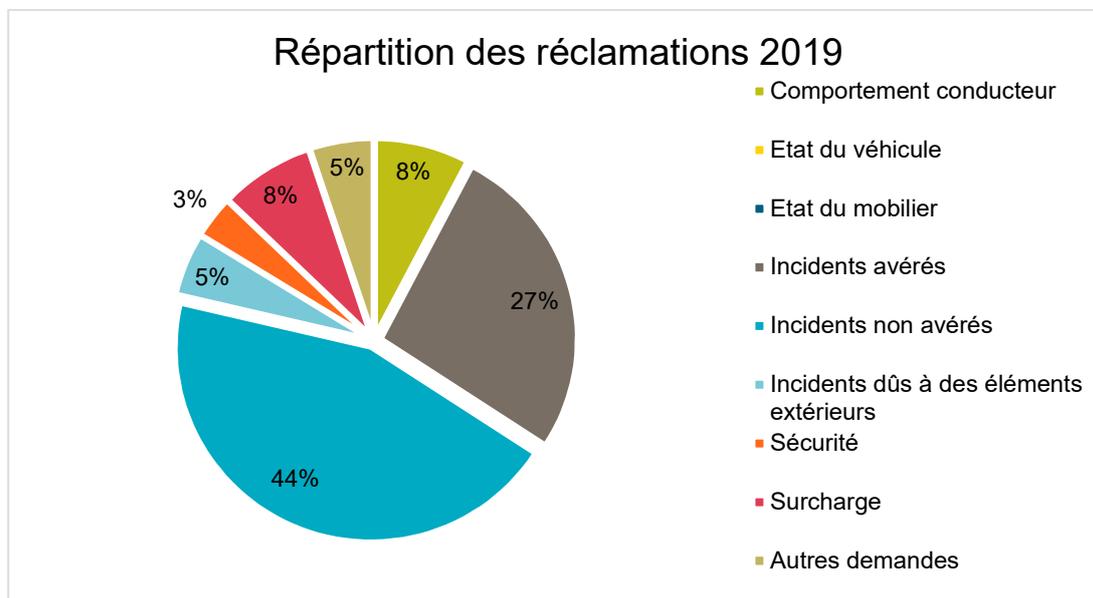
Sur ces 29 incidents, quatre ont eu des conséquences matérielles (dégradation joint de porte, essuie-glace tordu, impact pare-brise, clignotant cassé), et un des conséquences sur un salarié (choqué).



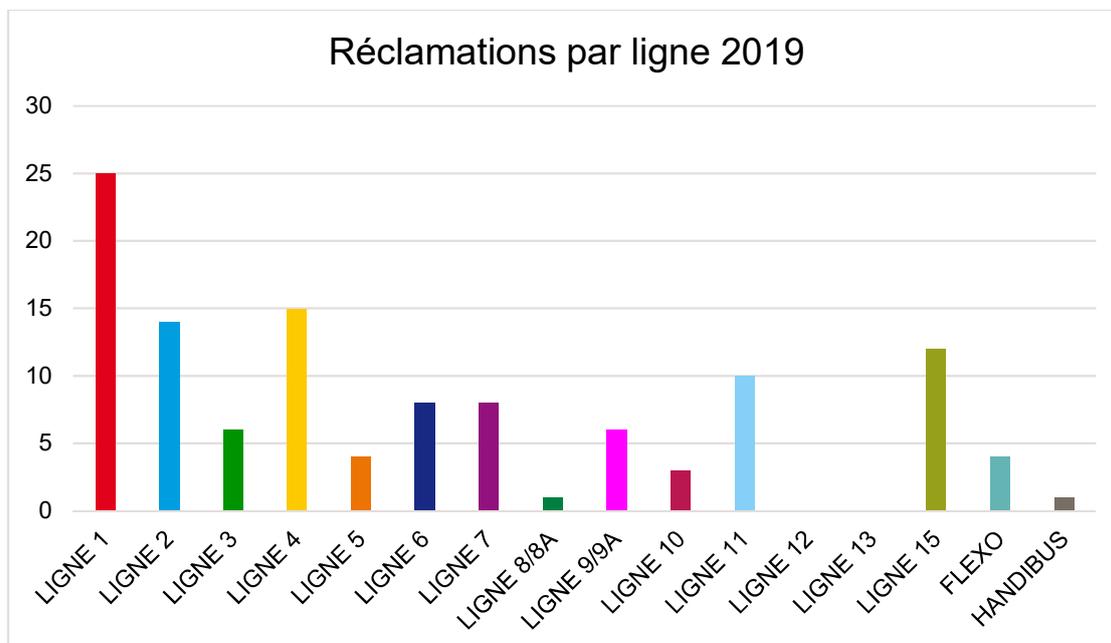
Le détail de l'ensemble de ces incidents est recensé dans le rapport d'annexes : [Accidents et incidents 2019 \(Annexe 2\)](#).

## 5.8. Nombre de réclamations clientèle, ventilé par mois, par ligne et par thème

**117 réclamations** ont été comptabilisées en 2019, contre 118 en 2018. Elles concernent avant tout des problèmes de ponctualité et de desserte d'arrêt (items incidents avérés et non avérés).



Le nombre de réclamations constaté par ligne est proportionnel à sa fréquentation. Ainsi, les lignes 1, 2 et 4 concentrent deux tiers des réclamations. La ligne 11, faisant partie des lignes les plus fréquentées également, concentre 10 réclamations. On constate cependant une hausse des réclamations concernant la ligne 15, qui n'est pourtant pas une des lignes les plus fréquentées. Ces réclamations concernent principalement des incidents non avérés (ponctualité du bus à l'arrêt...).



Le détail de ces réclamations, ventilées par mois, lignes et thèmes est présenté dans le rapport d'annexes : [Synthèse des réclamations 2019 \(Annexe 18\)](#).

## **5.9. Actions menées avec la Police Nationale / Municipale dans le cadre des actions prévention / sécurité**

Des actions de présence à bord des bus sont régulièrement menées par la Police Municipale. On en dénombre 51 en 2019 contre 59 en 2018. Le dispositif de la Police Municipale est également complété par des surveillances statiques de 20 à 30 minutes Place Voltaire.

## 6. Aspects commerciaux

### 6.1. Relevé des actions commerciales et promotionnelles menées

*Avec date, durée, objet, moyens déployés, commentaires*

Ci-dessous le tableau récapitulatif des actions commerciales, promotionnelles et de communication menées tout au long de l'année 2019.

DATE	ACTIONS COMMERCIALES
10/01/2019	Opération « Former les collégiens » au collège Beaulieu
Du 01/02 au 10/02/2019	Jeu concours Saint-Valentin sur les réseaux sociaux (places de cinéma à gagner)
02/03/2019	Portes ouvertes à l'UIUT
02/03/2019	Portes ouvertes à la CCI
08/03/2019	Publications de témoignages sur Facebook et Twitter dans le cadre de la Journée de la femme
09/03/2019	Portes ouvertes au lycée Jean Giraudoux
09/03/2019	Portes ouvertes au lycée Blaise Pascal
04/04 au 05/04/2019	Opération « Chasse aux œufs » dans les bus pour Pâques
28/04/2019	Bourse aux vêtements de Montierchaume
25/05/2019	Distribution de roses pour la fête des mères sur la Place Voltaire
28/05/2019	Opération CM2 à l'école Paul Langevin (Déols)
29/05/2019	Journée UNICEF au foyer rural de Montierchaume
04/06/2019	Opération CM2 à l'école du Pré Vert à Coings
06/06/2019	Opération CM2 à l'école Jean Zay à Châteauroux
02/07/2019	Opération CM2 à l'école Fernand Maillaud à Etretchet
Du 01/07 au 31/07/2019	Jeu concours de dessin sur nos réseaux sociaux, site et en agence
Du 01/08 au 31/08/2019	Jeu concours photos sur nos réseaux sociaux, site et en agence
Du 02/09 au 06/09/2019	Opération Gilets Bleus avec distribution de guides Place Voltaire
Du 16/09 au 20/09/2019	Semaine de la mobilité avec petit-déjeuner tous les matins Place Voltaire
14/09/2019	Forum des Associations à Déols
21/09/2019	Journée du Transport Public – Place Voltaire
24/09/2019	Opération « Former les collégiens » au collège des Capucins
01/10/2019	Opération « Séduire les associations » à Domitys
04 et 05/10/2019	Salon des Seniors au Parc des Expositions
11 et 12/10/2019	Mise en place de navettes pour la Nuit du Polar – La Bouinotte
05/11/2019	Opération « Former les collégiens » au collège La Fayette
8,15 et 22/12/2019	Opération Berry Christmas avec renforcement de l'offre les 3 dimanches avant Noël
15/12/2019	Jeu concours de Noël sur Facebook et dans 6 boutiques participantes du centre-ville de Châteauroux

Durant l'année 2019, Keolis Châteauroux a mené **28 actions promotionnelles** et/ou de communication sur le réseau, contre 23 en 2018.

Le détail de ces actions est disponible dans le rapport d'annexes : **Relevé des actions commerciales 2019 (Annexe 12)**.

Cette annexe est complétée par une partie digitale relative à l'utilisation du site Internet, des réseaux sociaux et de l'application mobile HORIZON.

## 6.2. Copie des principaux articles de presse concernant le réseau

En 2019, **22 articles de presse** parlent du réseau Horizon ou de la société Keolis Châteauroux.

La copie de ces articles de presse est présentée dans le rapport d'annexes : **Pressbook 2019 (Annexe 13)**.

## 7. Aspects sociaux

### 7.1. Accords sociaux signés au cours de l'année

*Avec description et copie complète*

En 2019, **quatre accords sociaux** ont été signés :

- La négociation annuelle obligatoire concernant le protocole d'accord portant sur les rémunérations de l'année 2019 avec notamment la revalorisation de la valeur du point 100, signée le 13 mars 2019
- L'avenant n°1 sur l'accord d'intéressement intégrant en critères la fréquentation, la consommation des carburants et l'accidentologie signé le 11 avril 2019
- L'avenant n°1 au plan d'épargne d'entreprise, relatif au versement de l'intéressement signé le 11 avril 2019
- L'avenant n°2 à l'accord collectif relatif aux évolutions des garanties complémentaires de remboursement de frais de santé, signée le 22 octobre 2019

Une copie de ces différents accords est disponible dans le rapport d'annexes : **Accords sociaux (Annexe 20)**.

### 7.2. Mouvements sociaux

*Avec nombre de préavis déposés, nombre de jour de grèves, taux de participation à chaque grève, description des services non réalisés, nombre de journées de travail perdues par catégories d'agents, nombre de courses perdues, ventilées par jour et par ligne*

Un préavis de grève a été déposé le 23 décembre 2019 pour le 6 janvier 2020. Ce préavis court jusqu'au 30 juin 2020.

### 7.3. Évolutions des effectifs au cours des 12 mois de l'année

*Par service de l'entreprise, par fonction, pour les P.M.A.D*

En 2019, **25 embauches et 28 départs** sont constatés, répartis comme suit.

	Embauches	Départs
CDD accroissement temporaire	18	18
CDD remplacement	2	0
CDI	5	10
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>28</b>

Ces données sont disponibles dans le rapport d'annexe : **Effectifs Keolis Châteauroux 2019 (Annexe 3)**

## 7.4. Valeur du point au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la valeur du point est à **8,81**.

## 7.5. Démissions, licenciements, départs à la retraite constatés au cours de l'année

*Ventilés par fonction et par service de l'entreprise*

Au cours de l'année 2019, **12 personnes** ont quitté l'entreprise pour les motifs suivants :

- 2 licenciements pour inaptitude,
- 1 rupture conventionnelle,
- 1 démission
- 5 fins de CDD temps complet,
- 3 départs en retraite

## 7.6. Recrutements constatés au cours de l'année

*Ventilés par fonction et par service de l'entreprise*

Au cours de l'année 2019, **14 nouvelles personnes** ont rejoint l'entreprise :

- 9 CDD temps complet : effectifs de remplacement pour les vacances scolaires
- 5 CDD temps complet pour remplacement maladie

A cela s'ajoutent **7 mouvements** : 6 CDI Temps Partiel en Temps Complet et un passage de CDD à CDI Temps Partiel, ainsi que **1 POEC** (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) pour une durée de 6 mois.

Le détail des effectifs au sein de Keolis Châteauroux est disponible dans le rapport d'annexes : **Effectifs Keolis Châteauroux 2019 (Annexe 3)**.

## 7.7. Relevé du nombre d'heures de travail effectuées par les personnes en difficulté sociale et éloignées de l'emploi

*Avec mention des tâches concernées*

Deux personnes sont engagées par Keolis Châteauroux au titre d'un contrat d'insertion :

- Un employé polyvalent dont les missions sont relatives à la surveillance du tri sélectif des déchets, la surveillance des sanisettes, l'entretien du mobilier urbain et des véhicules de service, l'affichage des horaires,... ;
- Un agent d'accueil dont les missions sont relatives à la tenue du point d'information de l'agence Horizon, la gestion des réservations ou encore l'animation d'opérations de promotion du réseau.
- Pour l'année 2019, **3265,83 heures de travail** au titre de l'insertion ont été effectuées, contre 3318 en 2018.

Le détail des missions et des temps de travail relatif à l'insertion est disponible dans le rapport d'annexes : **Suivi insertion 2019 (Annexe 17)**.

## 7.8. Perspectives de recrutements et de départs à la retraite pour les trois prochaines années

*Ventilés par service de l'entreprise*

Au cours des 2 prochaines années, avec une hypothèse de départ à l'âge de 62 ans, **10 personnes** pourraient prétendre à un départ à la retraite :

- 1 personnel de maîtrise
- 9 conducteurs

## 8. Aspects financiers

---

### 8.1. Présentation du Compte d'Exploitation de l'année considérée

*Sur un modèle identique au C.E.P. du contrat*

Pour l'année 2019, le CA Transport net de Keolis Châteauroux s'élève à **5 882 390 €** pour un résultat net de **33 834 €**.

Item	Résultat
CA Transport net	5 882 390 €
Coûts directs	4 246 199 €
Management des opérations	560 589 €
Services support	772 270 €
Autres recettes (Publicité, prestations diverses)	26 484 €

Le détail des aspects financiers est disponible dans le rapport d'annexes : [Rapport financier 2019 \(Annexe 22\)](#).

### 8.2. Bonus/malus perçu par l'entreprise en 2019, décomposé par thème

Aucun bonus/malus pour l'année 2019.

### 8.3. Dernier bilan et dernier compte de résultat de l'entreprise

*Certifié par un expert – comptable ou un commissaire aux comptes*

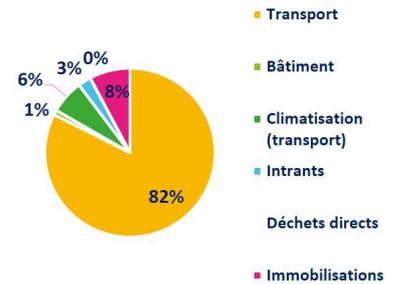
## 9. Développement durable

### 9.1. Bilan carbone de la mise en œuvre du réseau HORIZON

Le bilan carbone de l'année 2019 a été réalisé par la société Kisio Consulting. Il prend en compte l'ensemble des éléments exploités par Keolis Châteauroux et qui sont émetteurs de gaz à effet de serre.

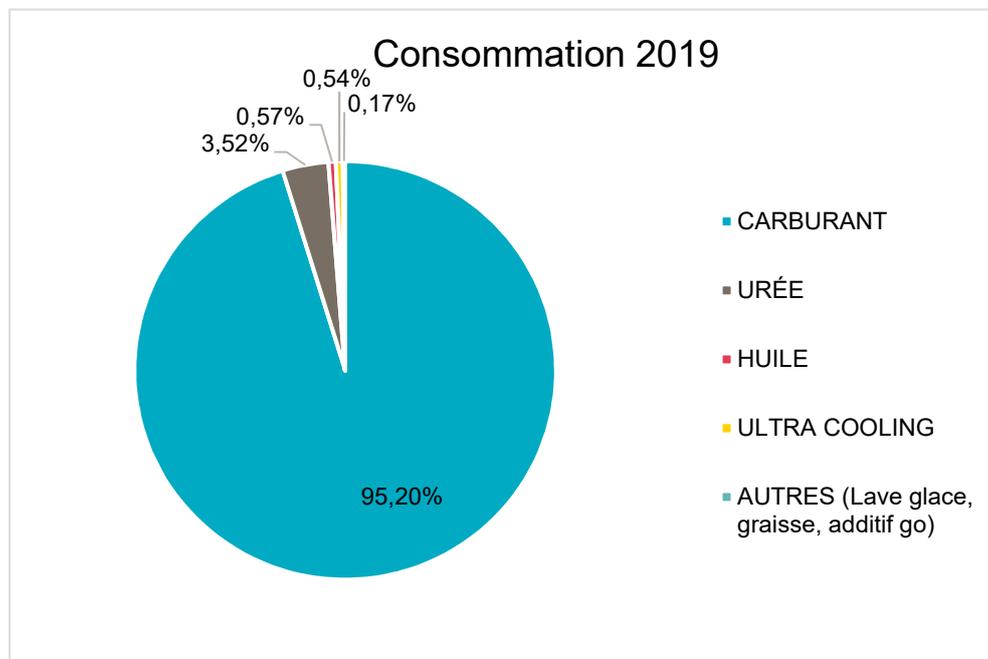
L'ensemble du rapport relatif au bilan carbone est disponible dans le rapport d'annexes : **Bilan carbone 2019 (Annexe 21)**.

Recapitulatif: émissions de GES par poste, en %



### 9.2. Consommation annuelle de gazole, d'huile, et de fluide réfrigérant

En 2019, afin d'exploiter le réseau Horizon, Keolis Châteauroux a consommé un total de **662 732 litres** de carburants, d'huile et autres fluides, contre 658 666 litres en 2018, soit une augmentation de 0,6 %.



Le détail de ces consommations est présenté dans le rapport d'annexes : **Consommation annuelle 2019 (Annexe 16)**.

### 9.3. Estimations du CO2 rejeté

*Pour un jour ouvrable de semaine d'hiver, et pour toute l'année*

Selon la formule UTP/ADEME, 177 grammes de CO2 par kilomètres sont rejetés. Cette mention est affichée dans les bus et sur le guide horaire.

### 9.4. Détails de dépenses consacrées au recyclage / à l'évacuation des déchets produits

*Avec nom du prestataire, montant des factures, et objet des prestations*

Pour l'année 2019, le coût du recyclage et de l'évacuation des déchets produits s'élève à **3926,28 €**, soit une augmentation de 7,6% par rapport au coût observé en 2018 (3646,65€). Près de la moitié des coûts sont relatifs à la collecte des déchets papiers effectuée par la société ELISE Indre Ateliers.

Le détail relatif au recyclage est présenté dans le rapport d'annexes : **Matériels recyclés 2019 (Annexe 15)**.

# SERVICE HANDIBUS 2019

Rapport d'Activité

31 janvier 2020

# Sommaire

<b>1. Evénements ayant marqués l'exploitation du service en 2019</b>	<b>3</b>
1.1. Moyens mis en place	3
1.2. Evènements	3
<b>2. Bénéficiaires du service</b>	<b>4</b>
2.1. Nombre de bénéficiaires	4
2.2. Profil des bénéficiaires	4
<b>3. Voyages réalisés</b>	<b>4</b>
3.1. Voyages 2019 par mois	4
3.2. Refus de prise en charge	5
<b>4. Motifs de déplacement</b>	<b>6</b>
<b>5. Kilomètres parcourus</b>	<b>7</b>
<b>6. Nombre d'heures de conduite</b>	<b>7</b>
<b>7. Rapport V/K</b>	<b>8</b>

## **1. Evénements ayant marqués l'exploitation du service en 2019**

---

### **1.1. Moyens mis en place**

Les moyens mis à disposition pour le service restent identiques à 2018, à savoir 2 véhicules et 2 conducteurs.

### **1.2. Evènements**

Aucun évènement particulier n'est à noter en 2019 dans l'exploitation du service Handibus. Le règlement reste inchangé.

Les prises de réservation s'effectuent toujours par téléphone, malgré une communication sur la possibilité de réserver en ligne.

## 2. Bénéficiaires du service

### 2.1. Nombre de bénéficiaires

Au 31 décembre 2019, le nombre d'ayants-droits au service Handibus s'établit à 292 personnes. Au cours de cette même année, 23 dossiers ont été présentés et 4 ont également été réétudiés (en raison de la mise à jour du règlement de 2018). 82,6% des dossiers ont été acceptés par la commission, 4 dossiers ont été refusés.

Le nombre d'inscrits au service Handibus en 2019 (292 inscrits) a évolué de 7,3% par rapport à 2018 (272 inscrits). Il est également à noter que parmi ces 292 inscrits, 135 l'utilisent régulièrement.

### 2.2. Profil des bénéficiaires

Dans le détail, les bénéficiaires du service Handibus se répartissent de la façon suivante :

- ⊙ 146 bénéficiaires présentent un handicap moteur ne nécessitant pas l'usage d'un fauteuil dont 4,8% des bénéficiaires nécessitent un accompagnateur (7 usagers sur les 146).
- ⊙ 73 bénéficiaires présentent un handicap moteur nécessitant l'usage d'un fauteuil (17 électriques et 58 manuels). 28,7% d'entre eux sont pris en charge avec accompagnateur uniquement (21 bénéficiaires sur les 73).
- ⊙ 37 bénéficiaires présentent un handicap visuel dont 13,5% ont besoin d'être accompagnés (5 d'entre eux).
- ⊙ 35 bénéficiaires sont transportés vers les CAT.
- ⊙ 1 bénéficiaire ayant un handicap de surdit .

## 3. Voyages r alis s

### 3.1. Voyages 2019 par mois

Mois	Voyages en 2015	Voyages en 2016	Voyages en 2017	Voyages en 2018	Voyages en 2019	Evolution 2019/2018
Janvier	1 122	812	802	903	1 012	12,07%
F�vrier	1 080	832	824	935	902	-3,53%
Mars	1 160	924	1 022	1 031	1 046	1,45%
Avril	1 163	834	773	1 045	937	-10,33%
Mai	876	737	920	921	809	-12,16%
Juin	1 199	866	854	1 027	773	-24,73%
Juillet	941	644	840	936	814	-13,03%
Ao�t	746	603	631	719	584	-18,78%
Septembre	1142	855	906	910	862	-5,27%
Octobre	1079	851	908	1 122	966	-13,90%
Novembre	646	775	963	1 039	884	-14,92%
D�cembre	786	726	767	828	701	-15,34%
<b>TOTAL</b>	<b>9738</b>	<b>9459</b>	<b>10 210</b>	<b>11 416</b>	<b>10 290</b>	<b>-9,86%</b>

Le nombre de voyages r alis s en 2019 s' l ve   10 290, **en recul de 9,86%** par rapport   2018. Cette diminution est   mettre en parall le avec le nombre d'inscrits qui n'a augment  que de 7,3% alors qu'une hausse de 16,2% des inscrits avait  t  constat e en 2018. Cette m me ann e, un inscrit r alisait en moyenne 42 voyages   l'ann e contre 35 en 2019.

### 3.2. Refus de prise en charge

Le taux de refus de prise en charge est estimé à **0,19%** du nombre de voyages totaux (contre 0,18% en 2018). Ces refus concernent, la majorité du temps, les rendez-vous pour les loisirs/courses. Sur les 20 refus au cours de l'année, 6 concernaient des rendez-vous médicaux (dont 2 personnes s'y étant pris la veille pour le lendemain). Toujours sur le total des refus, 4 étaient en conflit avec le transport des CAT le matin.

Ci-dessous le nombre de refus par mois :

	Voyages	Refus	Taux de refus
Janvier	1 012	0	0,00%
Février	902	5	0,55%
Mars	1 046	3	0,29%
Avril	937	0	0,00%
Mai	809	5	0,62%
Juin	773	0	0,00%
Juillet	814	1	0,12%
Août	584	2	0,34%
Septembre	862	1	0,12%
Octobre	966	2	0,21%
Novembre	884	1	0,11%
Décembre	701	0	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>10 290</b>	<b>20</b>	<b>0,19%</b>

En général, pour les transports autres que médicaux, les usagers Handibus arrivent à s'adapter aux contraintes. Le personnel Horizon proposant une alternative à J – 1, dans la journée ou à J+1 en cas d'indisponibilité de l'horaire demandé. Ces éléments ne sont pas intégrés dans le taux de refus.

Enfin, il arrive très occasionnellement que des clients choisissent de réserver le matin pour le matin, l'après-midi pour le même après-midi ou le samedi pour le lundi matin. Ils sont automatiquement refusés, mais une alternative leur est proposée. De même, il y a également des bénéficiaires qui appellent le matin pour une réservation l'après-midi, leur demande est acceptée s'il y a des disponibilités.

## 4. Motifs de déplacement

L'organisation des services Handibus se fait en fonction des CAT le matin et le soir, ces tranches horaires étant mises en indisponibilité chaque semaine pour permettre aux usagers se rendant vers ces établissements de pouvoir confirmer leur transport.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7h30 – 9h00	CAT	CAT	CAT	CAT	CAT	Courses
9h00 – 11h00	Médical Loisirs Travail A+R	Loisirs Médical Travail Courses A+R	Médical Loisirs Travail Courses A+R	Médical Loisirs Travail Courses A+R	Médical Loisirs Travail Courses A+R	Courses  Loisirs (occasionnel)  A+R
	11h00 - 11h45				Retour CAT	
12h00 – 13h30	<b>Interruption du service</b>					
13h30 – 16h45	Médical Loisirs Courses (occasionnel) A+R	Médical Loisirs Courses A+R	Médical Loisirs Courses (occasionnel) A+R	Médical Loisirs Courses A+R	Médical Loisirs Courses A+R	Loisirs Courses Médical  (Gireugne - occasionnel) A+R
	16h45 – 18h00	<b>Retour CAT</b> Loisirs Retour Travail	<b>Retour CAT</b> Loisirs Travail	<b>Retour CAT</b> Loisirs Retour Travail	<b>Retour CAT</b> Loisirs Retour Travail	
18h00 – 18h45	Loisirs (Retour) Médical (occasionnel)	Loisirs (Retour) Médical (occasionnel)	Loisirs (Retour) Médical (occasionnel)	Loisirs (Retour) Médical (occasionnel)	Loisirs (Retour) Médical (occasionnel)	

Les autres tranches horaires du matin se destinent principalement aux transports vers les établissements de santé (médecin, dentiste, hôpital, kiné), vers les lieux de loisirs ou bien pour les courses. Il en va de même pour les tranches horaires de début d'après-midi ou pour la dernière heure de fonctionnement du service.

A partir du mardi, les usagers du service font également des réservations pour se rendre vers les centres commerciaux (fin de matinée et début d'après-midi).

Le samedi reste quant à lui axé vers les loisirs et les achats, principalement les marchés le matin et les centres commerciaux plus occasionnellement l'après-midi.

## 5. Kilomètres parcourus

Mois	Km en 2015	Km en 2016	Km en 2017	Km en 2018	Km en 2019	Evolution 2019/2018
Janvier	7 628	4 384	4 836	4 842	5 414	11,81%
Février	6 495	5 295	4 280	5 164	5 030	-2,59%
Mars	6 920	5 722	6 053	5 647	6 545	15,90%
Avril	6 618	4 969	4 604	5 034	6 718	33,45%
Mai	6 525	4 443	5 639	4 661	6 011	28,96%
Juin	7 571	4 860	4 693	5 139	6 500	26,48%
Juillet	6 525	3 631	4 654	4 425	3 173	-28,29%
Août	4 445	3 817	3 353	3 513	2 601	-25,96%
Septembre	6 920	4 960	4 101	3 976	6 139	54,40%
Octobre	6 856	4 963	5 307	5 494	5 380	-2,07%
Novembre	4 379	4 521	5 451	4 730	4 450	-5,92%
Décembre	4 593	4 433	3 152	3 989	3 644	-8,65%
<b>TOTAL</b>	<b>75 077</b>	<b>55 998</b>	<b>56 123</b>	<b>56 614</b>	<b>61 605</b>	<b>8,82%</b>

Le nombre de kilomètres parcourus entre 2015 et 2019 a nettement baissé, passant de 75 077 kilomètres à 61 605 kilomètres, soit **une baisse de 13 472 kilomètres**. Cependant, entre 2018 et 2019, on constate une hausse de 8,82% (+ 4991 km). Celle-ci s'explique notamment par le transport journalier (aller-retour) de nouveaux bénéficiaires résidant à l'extérieur de Châteauroux.

## 6. Nombre d'heures de conduite

Mois	Heures de conduite en 2015	Heures de conduite en 2016	Heures de conduite en 2017	Heures de conduite en 2018	Heures de conduite en 2019	Evolution 2019/2018
Janvier	371,9	312,54	328,51	327,83	349,64	6,65%
Février	295,85	322,09	310,91	334,63	316,48	-5,42%
Mars	336,45	344,11	370,26	365,87	353,96	-3,26%
Avril	382,12	322,18	278,47	335,05	310,29	-7,39%
Mai	324,69	289,52	344,85	304,86	294,55	-3,38%
Juin	396,69	320,68	321,2	320,74	285,13	-11,10%
Juillet	319,77	256,55	305,41	278,93	253,67	-9,06%
Août	173,94	241,36	209,16	258,32	211,21	-18,24%
Septembre	375,96	299,67	293,7	304,94	293,55	-3,74%
Octobre	409,24	325,31	325,05	379,79	292,88	-22,88%
Novembre	237,09	299,78	353,21	370,13	276,06	-25,42%
Décembre	281,4	299,86	286,84	305,99	301,43	-1,49%
<b>TOTAL</b>	<b>3 905,10</b>	<b>3 633,65</b>	<b>3 727,57</b>	<b>3 887,08</b>	<b>3 538,85</b>	<b>-8,96%</b>

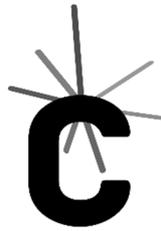
**Les heures de conduite réalisées sur l'année 2019 reculent sensiblement**, connaissant une baisse de 8,96%. Les parcours sont donc rationalisés au mieux. Les différences d'évolutions mensuelles 2018/2019 s'expliquent notamment par des effets calendaires (vacances scolaires...).

## 7. Rapport V/K

Mois	V/K en 2015	V/K en 2016	V/K en 2017	V/K en 2018	V/K en 2019	Evolution 2019/2018
Janvier	0,15	0,19	0,17	0,19	0,19	0,00%
Février	0,17	0,16	0,19	0,18	0,18	0,00%
Mars	0,17	0,16	0,17	0,18	0,16	-11,11%
Avril	0,18	0,17	0,17	0,21	0,14	-33,33%
Mai	0,13	0,17	0,16	0,20	0,13	-35,00%
Juin	0,16	0,18	0,18	0,20	0,12	-40,00%
Juillet	0,15	0,18	0,18	0,21	0,26	23,81%
Août	0,17	0,16	0,19	0,20	0,22	10,00%
Septembre	0,17	0,17	0,22	0,23	0,14	-39,13%
Octobre	0,16	0,17	0,17	0,20	0,18	-10,00%
Novembre	0,15	0,17	0,18	0,22	0,20	-9,09%
Décembre	0,17	0,16	0,24	0,21	0,19	-9,52%
<b>TOTAL</b>	<b>0,16</b>	<b>0,17</b>	<b>0,18</b>	<b>0,20</b>	<b>0,17</b>	<b>-15,00%</b>

Le rapport V/K (voyages par kilomètres) permet de mesurer l'évolution du rendement du service Handibus. **Celui-ci a reculé de 15%, passant de 0,20 à 0,17.** Cette baisse peut être expliquée par une hausse des kilomètres ainsi que par une légère baisse des voyages.

Le personnel gérant les réservations a cependant su optimiser au mieux le planning, réalisant dans la mesure du possible des groupages (lorsque le lieu de prise en charge et/ou la destination sont communs – en 2019, 5017 groupages).



**CHÂTEAURoux**  
Métropole

DGA ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC

Direction de la Mobilité – Service Déplacements

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25/06/2020

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN « HORIZON » : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 (SYNTHÈSE)

	2017	2018	2019	Evolution												
Effectifs*	82	93	90	- 3,2%												
*	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 79 conducteurs et conductrices</li> <li>- 91% des salariés à temps complet (92% en 2018)</li> <li>- 131 560 heures 132 556 heures travaillées (-0,8 %)</li> <li>- 3266 h au titre de la clause d'insertion prévue au contrat (stable / 2018)</li> <li>- 25 embauches et 28 départs</li> </ul> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Embauches</th> <th>Départs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDD accroissement temporaire</td> <td>18</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>CDD remplacement</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>CDI</td> <td>5</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table>					Embauches	Départs	CDD accroissement temporaire	18	18	CDD remplacement	2	0	CDI	5	10
	Embauches	Départs														
CDD accroissement temporaire	18	18														
CDD remplacement	2	0														
CDI	5	10														
Kilomètres	1 649 040	1 752 451	1 744 066	- 0,5%												
Voyages (Total)	4 991 810	5 384 534	5 404 379	+ 0,4%												
	LIGNE 1 = 43% de la fréquentation du réseau LIGNE 1 à 4 = 81 % de la fréquentation du réseau															
V/K (voyages / km)	3,0	3,07	3,10	+ 1,04%												
Voyages/an/habitant	69	73	74													
Km/Habitant/an	22,4	23,8	23,7													
Parc	41	41	42	(2 / 31 / 5 / 4)												
Moyenne d'âge parc	7,6 années	7,1 années	7,7 années	+ 8,5%												
	=> Dans le cadre de son programme de renouvellement, Châteauroux Métropole a acquis 2 autobus articulés (HEULIEZ BUS GX 337) en remplacement de 2 autobus de type standard															
Gasoil	610 489 L	630 216 L	630 937 L	+ 0,1%												
AdBlue (Urée)	15 835 L	20 618 L	23 308 L	+ 13%												
Lave-Glace	823 L	1 026 L	948 L	-7,6%												
Huiles Moteur	3 023L	3 463 L	3 026 L	- 12,6%												
Liquide refroidissement	2 712 L	3 177 L	3 589 L	+ 13%												

## ACCIDENTS / INCIDENTS :

▪ **ACCIDENTS ET ACCROCHAGES**                      **59**                                      **77 en 2018**

=> **CONSÉQUENCES CORPORELLES :**                      **10**                                      **11 en 2018**

▪ **PANNES**    **104**                                      **164 en 2018**

=> 49 sans impact (pannes bleues)

=> 55 avec un impact sur les voyageurs et/ou les trajets (pannes rouges)

32% des pannes rouges sont imputables à 4 véhicules

▪ **VANDALISME / AGRESSIONS**                      **29**                                      **23 en 2018**

Il s'agit principalement d'insultes proférées à l'encontre des conducteurs

## QUALITÉ DE SERVICE :

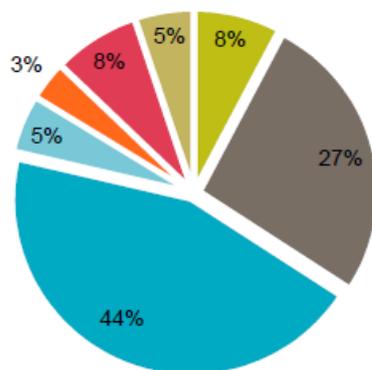
### 1. Réclamations réceptionnées par Keolis

Nombre de réclamations : 117

**118 en 2018**

=> Motif Principal = Incidents non avérés (44%)

Tels que retards, avances, arrêts non desservis, ...



- Comportement conducteur
- Etat du véhicule
- Etat du mobilier
- Incidents avérés
- Incidents non avérés
- Incidents dus à des éléments extérieurs
- Sécurité
- Surcharge
- Autres demandes

### 2. Ponctualité (données de géolocalisation issues du SAEIV)

#### 2.1. AUX TERMINUS :

- 86 % des courses partent à l'heure d leur terminus (-1 minutes / + 3 minutes)
- 4 % en avance

#### 2.2. AU PÔLE D'ÉCHANGE VOLTAIRE

- 82 % des courses passent à l'heure à VOLTAIRE
- 5 % en avance

### 3. Contrôles qualité contradictoires (réalisés par la société SCAT) :

=> 8 critères mesurés

=> **BONUS/ MALUS : - 80 000 /+ 60 000€** => avec dispositif d'intéressement du personnel

Critère	Nb OBS.	Nb C	Nb NC	Nb SO	Taux de conformité	Seuil	Bonus / Malus	Rappel N-1 : Année 2018
<b>∴ GLOBAL</b>							<b>30 000 €</b>	<b>35 000 €</b>
1 - La propreté des véhicules	1430	1394	36	0	97,48%	● 80%	5 000 €	91,56% 2 500 €
1.1 - En ligne	1080	1049	31	0	97,13%	● 80%		92,09%
1.2 - En sortie de dépôt	350	345	5	0	98,57%	● 80%		90,00%
2 - Disponibilité des équipements embarqués	604	593	11	44	98,18%	● 92%	5 000 €	99,22% 5 000 €
3 - Ponctualité	220	216	4	0	98,18%	● 80%	5 000 €	95,69% 5 000 €
4 - Accueil à bord, attitude et amabilité du personnel de conduite	108	104	4	0	96,30%	● 92%	2 500 €	100,00% 10 000 €
5 - Accueil téléphonique	46	44	2	0	95,65%	● 94%	0 €	95,56% 0 €
6 - Information aux points d'arrêt	109	109	0	0	100,00%	● 85%	5 000 €	100,00% 5 000 €
7 - Image du réseau sur le véhicule	89	89	0	0	100,00%	● 94%	5 000 €	100,00% 5 000 €
8 - Relations avec le public	118	113	5	472	95,76%	● 85%	2 500 €	95,00% 2 500 €

=> **BONUS: 30 000 € en faveur de Keolis Châteauroux** (35 000 € en 2018)

#### AUTRES ÉVÈNEMENTS

- **30 Avril 2019** : Participation du réseau Horizon à la manifestation « 2000 emplois, 2000 sourires » via la mise en place de navettes directes entre le centre-ville de Châteauroux et le MACH 36.
- **Juin 2019** : Mise en exploitation commerciale des 2 premiers bus articulés de 18 mètres sur le réseau Horizon (HEULIEZ BUS GX 437) en renouvellement de 2 bus de 12 mètres. Ces véhicules sont affectés en priorité à la ligne n°1 pour faire face aux refus de charge de plus en plus récurrents.
- **22 au 31 Août 2019** : Championnats du monde de voltige aérienne (WAC). Adaptation de la desserte de la ligne régulière n°5 et mise en place de navettes directes pour faciliter l'accès des visiteurs au site de l'aéroport.
- **10 et 11 Septembre 2019** : Organisation par Châteauroux Métropole des 2<sup>èmes</sup> Rencontres Internationales du transport public gratuit. Ces deux journées ont également servi de cadre à l'organisation d'une expérimentation de navette électrique autonome sur le site du Centre National du Tir Sportif (CNTS).
- **11 et 12 Octobre 2019** : Mise en place de lignes de bus dédiées aux joueurs pour les deux soirées de la « Nuit du Polar ».
- **11 Décembre 2019** : Châteauroux Métropole, Keolis et la Fédération Française de Tir ont conclu une convention de partenariat afin d'autoriser les essais de véhicules autonomes du Groupe Keolis au sein du Centre National de Tir Sportif (CNTS). Ce partenariat permet le développement de gestion de flottes de véhicules autonomes à travers la réalisation de tests opérationnels. Destinés à améliorer le fonctionnement des véhicules et leurs capacités d'adaptation à différents environnements de circulation, ils permettront de garantir une sécurité et une qualité de service optimales aux voyageurs.

## OUTILS DE COMMUNICATION DU RÉSEAU

- Site Internet [www.bus-horizon.com](http://www.bus-horizon.com) : 354 512 visites / 752 247 pages vues
- Twitter : 581 abonnés 529 en 2018
- Facebook : 1 161 abonnés 803 en 2018
- Instagram : 397 abonnés 138 en 2018
- Appli Android 1 313 installations
- Appli iOS 1 356 téléchargements
- Alertes SMS « INIMO » 660 inscrits +10% / 2018

## Zoom sur le rapport annexe consacré au service « HANDIBUS »

- Ayants-droits au 31/12/2019 292 + 7,4 % en 2018
  - Handicaps moteur sans fauteuil = 146  
⇒ Besoin d'accompagnement : 4,8 %
  - Handicaps moteur avec fauteuil = 73 (17 électriques et 58 manuels)  
⇒ Besoin d'accompagnement : 28,7 %
  - Handicap Visuel = 37  
⇒ Besoin d'accompagnement : 13,5 %
  - ESAT (établissement et service d'aide par le travail) = 35
  - Surdit  = 1 b n ficiaire
- 42 voyages / ayant-droit (Taux de refus estim  = 0,19%)
- Refus 4 dossiers (2 en 2018)
- Dossiers accept s par la commission 82,6% (95% en 2018)

	2017	2018	2019	Evolution
Kilom�tres	56 123	56 614	61 605	+ 8,82%
Heures de conduite	3 727	3 887	3 538	-8,96%
Voyages	10 210	11 416	10 290	-9,86 %
V/K	0,18	0,20	0,17	-15%

## **2 : Convention de servitude ENEDIS sise avenue François Mitterrand**

Le rapporteur : M. Christophe BAILLIET

Afin de permettre le raccordement du bâtiment de l'horloge, ENEDIS souhaite implanter deux canalisations souterraines sur la parcelle cadastrée DN 953 sise avenue François Mitterrand à Châteauroux.

La convention correspondante serait consentie pour la durée de vie des ouvrages moyennant une compensation forfaitaire de 20 euros.

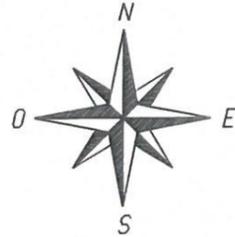
Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de servitude concernant le passage des canalisations souterraines, sur la parcelle DN 953, sise avenue François Mitterrand à Châteauroux.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Avis de commission(s) à définir :

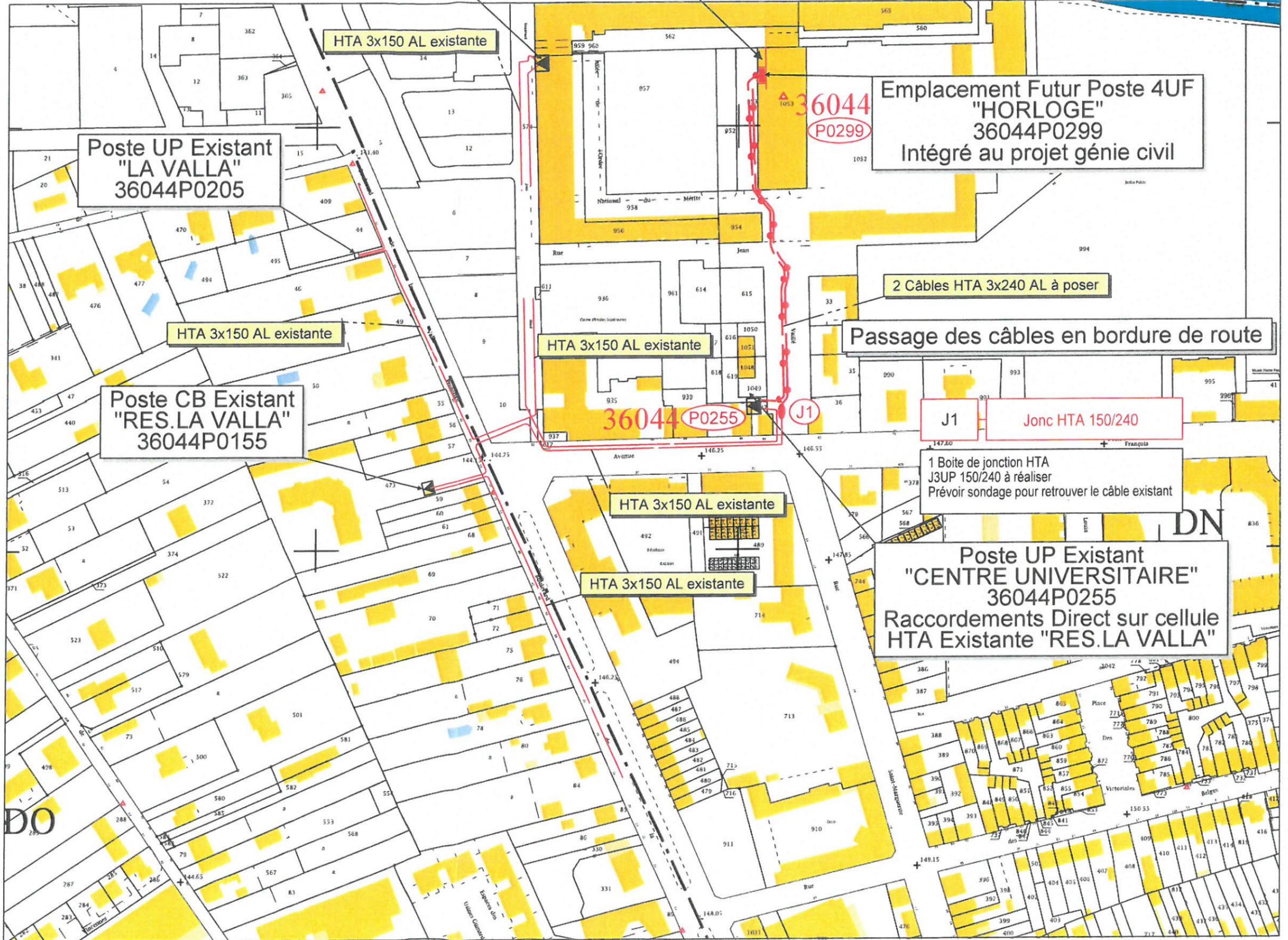
Commission Environnement, Aménagement et Grands  
équipements

11 juin 2020



Poste IM Existant  
 "CFSA CAMPUS CENTRE"  
 36044P1000

Création 3 Départs BT en 240<sup>2</sup>Alu  
 -C1 pour le C4 : 108 kVA  
 -C2 pour le C4 : 250 kVA  
 -C3 pour le C5 : 36 kVA



Désignation	A Créer
Poste Source	MADRON
Départ poste Source	BOURGOGNE
Type de Neutre	IMPEDANT
Régime de Neutre Max	300 A
Prise de terre des masses HTA Max	30 Ω
Prise de terre global du neutre BT	15 Ω
Tension d'exploitation	20 kV

POSTE HTA/BTA : HORLOGE		
Désignation	Existant	Projeté
Type		Immeuble
Puissance transfo.		630 kVA
Tableau HTA		2I+P
Raccordement HTA		CSE 400A 240 Alu
Liaison transfo-tableau		11x1x240 Alu
Nombre départs BTA		3
Tableau BTA		TIPI 8/1200A
EP-Télécommandes-Divers		
Réglage prise transfo sur		2 (soit 410 V)

Application cadastrale non garantie,  
 représentation donnée à titre indicatif

### **3 : Renouvellement d'Adhésion Le Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive**

Le rapporteur : M. Christophe BAILLIET

Le Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive (GIP Récia), créé en 2003, est un pôle de ressources et de compétences mutualisées, contribuant à l'aménagement numérique du territoire ainsi qu'au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Depuis 2017, Châteauroux Métropole est adhérente au GIP Récia qui anime et développe la plateforme d'échange de données, dénommée GéoCentre. Cette dernière permet d'accéder à des référentiels d'informations géographiques et de participer à des groupes de réflexion sur les enjeux liés à la géomatique et au numérique comme en 2019 pour l'actualisation du document définissant la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), pour la mise à disposition et la mutualisation des traitements des données cadastrales et des données DVF (Demandes de Valeurs Foncières) ou pour la mise en place du Plan de Corps Rue Simplifié (PCRS).

Au regard des missions et objectifs du service Système d'Information Géographique (SIG) d'une part et du service Développement Numérique d'autre part, les prestations proposées par la plateforme GéoCentre et plus largement par le GIP Récia, présentent un réel intérêt.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président de renouveler l'adhésion au GIP Récia ;
- de désigner l'élu délégué à l'aménagement du territoire comme représentant de la collectivité au sein du GIP ;
- d'inscrire au budget principal de Châteauroux Métropole la somme de 1 400€ TTC relative à l'adhésion pour l'année 2020.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 11 juin 2020

Commission finances et affaires générales 12 juin 2020

#### **4 : Mise à jour du droit de préemption urbain(DPU)sur le territoire communautaire**

Le rapporteur : M. Christophe BAILLIET

Pour rappel, le Droit de Préemption Urbain (DPU) offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, d'acquérir prioritairement, à titre onéreux, des biens immobiliers mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites opérations.

L'article L211-2 du code de l'urbanisme dispose que la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme emporte compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain en lieu et place des communes membres.

Le droit de préemption urbain peut être instauré sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par les documents d'urbanisme et dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique, conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme.

Le titulaire du DPU peut également déléguer ce droit à l'un des organismes d'habitations à loyer modéré prévus à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, en vertu de l'article L211-2 du Code de l'urbanisme.

Par délibération du 25 juin 2015, la Communauté d'agglomération nouvellement compétente en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal a ainsi instauré le DPU sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser des documents d'urbanisme alors en vigueur sur son territoire, ainsi qu'au sein des périmètres de protection rapprochée (PPR) des captages d'eau potable de Montet-Chambon.

En application de l'article L213-3 du code de l'urbanisme, la Communauté d'agglomération a alors décidé de conserver un exercice partiel du DPU, sur les emprises comprises au sein des périmètres de protection rapprochée (PPR) des captages d'eau potable de Montet-Chambon, ainsi qu'au sein des zones d'activités d'intérêt communautaires (ZAIC), et de déléguer le DPU aux communes sur les espaces restants.

Une mise à jour de la délibération d'instauration du DPU s'avère donc désormais nécessaire à plusieurs titres :

- le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du 13 février 2020 a entraîné un changement de nomenclature du zonage par rapport aux anciens documents d'urbanisme, les anciennes zones NA étant notamment transposées en zones AU,
- la prise en compte de l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération et de la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique impliquant, depuis 2016, une refonte de la définition de l'intérêt communautaire et la suppression de la notion de zones d'activités d'intérêt communautaire (ZAIC) au profit de la notion de zones d'activités économiques (ZAE),
- la prise en compte du besoin de transfert du DPU au bénéfice de l'OPAC de l'Indre sur trois opérations d'aménagement (cœur historique et secteur du Pressoir à Déols et Pièce du Foiseau à Châteauroux).

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 février 2015 relative à la prise de compétence en matière d' « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale »,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 conférant à la Communauté d'agglomération cette compétence et modifiant ses statuts,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 juin 2015 instaurant le DPU sur les zones U et NA ou AU des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire communautaire et au sein des PPR de Montet-Chambon,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2016 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération en recadrant notamment le champ de compétence de l'agglomération en matière de développement économique à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires,

Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Déols en date du 26 septembre 2018 renonçant à l'exercice du DPU sur l'opération de restructuration urbaine de son centre-ville ainsi que sur le secteur du Pressoir, et demandant son transfert au bénéfice de l'OPAC de l'Indre,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Châteauroux en date du 22 mai 2019 renonçant à l'exercice du DPU sur le secteur de la Pièce du Foiseau, et la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2019 déléguant ce droit à l'OPAC de l'Indre en conséquence,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant les délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté d'agglomération de maintenir le droit de préemption urbain instauré, au titre de ses compétences statutaires et plus particulièrement au sein de zones d'activités économiques (ZAE) d'intérêt communautaire dont elle assure l'aménagement, la commercialisation, la gestion et l'entretien, ainsi qu'au sein des périmètres de protection rapprochés des captages de Montet-Chambon,

Considérant que le droit de préemption urbain est un outil indispensable à la mise en œuvre des projets communaux, et qu'il peut être délégué à une collectivité locale et aux concessionnaires d'une

opération d'aménagement en vertu de l'article L213-3,

Considérant que la délibération d'instauration du DPU stipulait que le champ d'application du DPU sur le territoire communautaire pourra être reprecisé à tout moment par délibération afin de permettre à l'Agglomération de l'exercer pour des projets d'intérêt communautaire,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de transposer le droit de préemption urbain instauré par délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2015, sur les zones U et AU du PLUi, et sur les zones U, A et N des PPR des captages de Montet-Chambon,
- de déléguer ce droit au Président de la Communauté d'agglomération pour qu'il puisse l'exercer au sein des zones d'activités économiques (ZAE) d'intérêt communautaire et des PPR des captages de Montet-Chambon,
- de déléguer ce droit à l'OPAC de l'Indre au sein des périmètres définis sur les plans annexés à la présente délibération,
- de déléguer ce droit aux communes afin qu'elles l'exercent en tant que de besoin sur les secteurs restants, en vue de réaliser des actions ou des opérations communales.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

11 juin 2020

## **5 : Acquisition PPC ZX 120 commune de Déols**

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Conformément à ses statuts, l'Agglomération Châteauroux Métropole exerce de plein droit la compétence liée à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Depuis 2003, elle met en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour préserver la qualité de la ressource en eau et acquérir les unités foncières qui peuvent présenter un intérêt pour la protection de cette dernière au sein du périmètre de protection rapprochée des captages de « Montet et Chambon » sur la commune de Déols.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a proposé la cession de la parcelle cadastrée ZX 120 lieudit « Champ du Jardin » à Déols, d'une surface de 593 m<sup>2</sup>, au prix de 1 euro.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 10 janvier 2020.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZX 120 lieudit « Champ du Jardin » sur la commune de Déols, d'une surface de 593 m<sup>2</sup>, au prix de 1 euro;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 12 juin 2020

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 11 juin 2020

Commission finances et affaires générales 12 juin 2020



La Vice-présidente

Dossier suivi par :  
M. Raphaël VIGNERON  
☎ 02 54 08 37 63  
fax : 02 36 90 60 04

Objet : transfert parcelle ZX 20

Châteauroux Métropole  
Arrivée: 302651  
Entete: 02-01-2020  
Enregistre.: 07-01-2020  
/46 DGA Aménagement et Equipements publics  
Motif: A  
31 Maires-adjoints/RAMBERT Georges  
Motif: Cc  
/2 Cabinet du Maire  
Motif: Cc  
/4 DGS  
Motif: Cc

Le 02 JAN. 2020

**Monsieur Gil AVEROUS**  
Président de Châteauroux Métropole  
Maire de Châteauroux  
Hôtel de Ville  
CS 80509  
36 012 CHATEAUROUX CEDEX

Monsieur le Président,

*Cher Gil,*

Le Département est propriétaire de la parcelle cadastrée ZX 120 pour 593 m<sup>2</sup> à DEOLS, qui avait été acquise dans le cadre des travaux d'aménagement de la R.D n° 920.

Cette parcelle, située au droit de l'ouvrage sous chaussée du "champ du jardin", ne présente après travaux plus aucun intérêt pour la gestion du domaine public routier départemental alors qu'elle est située dans le périmètre rapproché de protection des captages du Montet-Chambon.

Ainsi, comme nos services s'en sont entretenus au préalable, il convient que ce terrain puisse être transféré dans le patrimoine de Châteauroux Métropole pour l'euro symbolique. Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre accord, afin que cette mutation soit présentée à la prochaine séance de la Commission permanente et que mes services établissent l'acte à intervenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Vice-Présidente déléguée,

Nadine BELLUROT

*Bien à toi*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Pôle d'Évaluation Domaniale

94 Boulevard Béranger

37032 Tours Cedex

Téléphone : 02-47-21-73-00

10/01/2020

Le Directeur départemental des Finances publiques  
d'Indre-et-Loire

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Cyrille Cairon

Téléphone : 02-47-21-74-90

Courriel : cyrille.cairon@dgfp.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2019-36063V0883

Avis 154-2019

à

Monsieur Serge DESCOUT

Président

Conseil départemental de l'Indre

Place de la Victoire-et-des-Alliés

36000 CHÂTEAURoux

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE D'UNE SUPERFICIE DE 593 m<sup>2</sup>**

**ADRESSE DU BIEN : LIEU-DIT « CHAMP DU JARDIN » à DEOLS**

**VALEUR VÉNALE : 415€. Un transfert à l'euro symbolique n'appelle cependant pas d'observations au regard des éléments présents dans le dossier de saisine du Pôle d'évaluation domaniale.**

**1 - SERVICE CONSULTANT : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE**

**AFFAIRE SUIVIE PAR : RAPHAËL VIGNERON**

<b>2 – Date de consultation</b>	03/12/2019
<b>Date de réception</b>	03/12/2019
<b>Date de visite</b>	néant
<b>Date de constitution du dossier « en état »</b>	03/12/2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Le Conseil départemental de l'Indre envisage de procéder à la cession d'une parcelle, sise au lieu - dit « Champ du Jardin » à Déols, à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole. Cette cession est prévue à l'euro symbolique.

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Le bien n'a pas été visité. Le descriptif émane des éléments d'information présents dans la demande du consultant. Le Conseil départemental de l'Indre envisage de céder une parcelle d'une superficie de 593 m<sup>2</sup>, sise au lieu - dit « Champ du Jardin » à Déols, à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole. Ce terrain, à proximité d'un axe routier, est situé en zone Nj au plan local d'urbanisme de Déols approuvé par délibération du 24 juin 2016.

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Conseil départemental de l'Indre.  
Le bien est évalué libre de toute occupation.

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Parcelle cadastrée ZX 120. PLU de Déols approuvé par délibération du 24 juin 2016.

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale des biens est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective de mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Au regard de la localisation du bien, de sa nature et de la situation du marché local, la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZX 120, sise au lieu - dit « Champ du Jardin » à Déols, d'une superficie de 593 m<sup>2</sup> par le Département de l'Indre à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole n'appelle pas d'observations.

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

24 mois.

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,  
La Responsable du Pôle d'Évaluation domaniale

Anne VIGNAUX

Département :  
INDRE

Commune :  
DEOLS

Section : ZX  
Feuille : 000 ZX 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/01/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

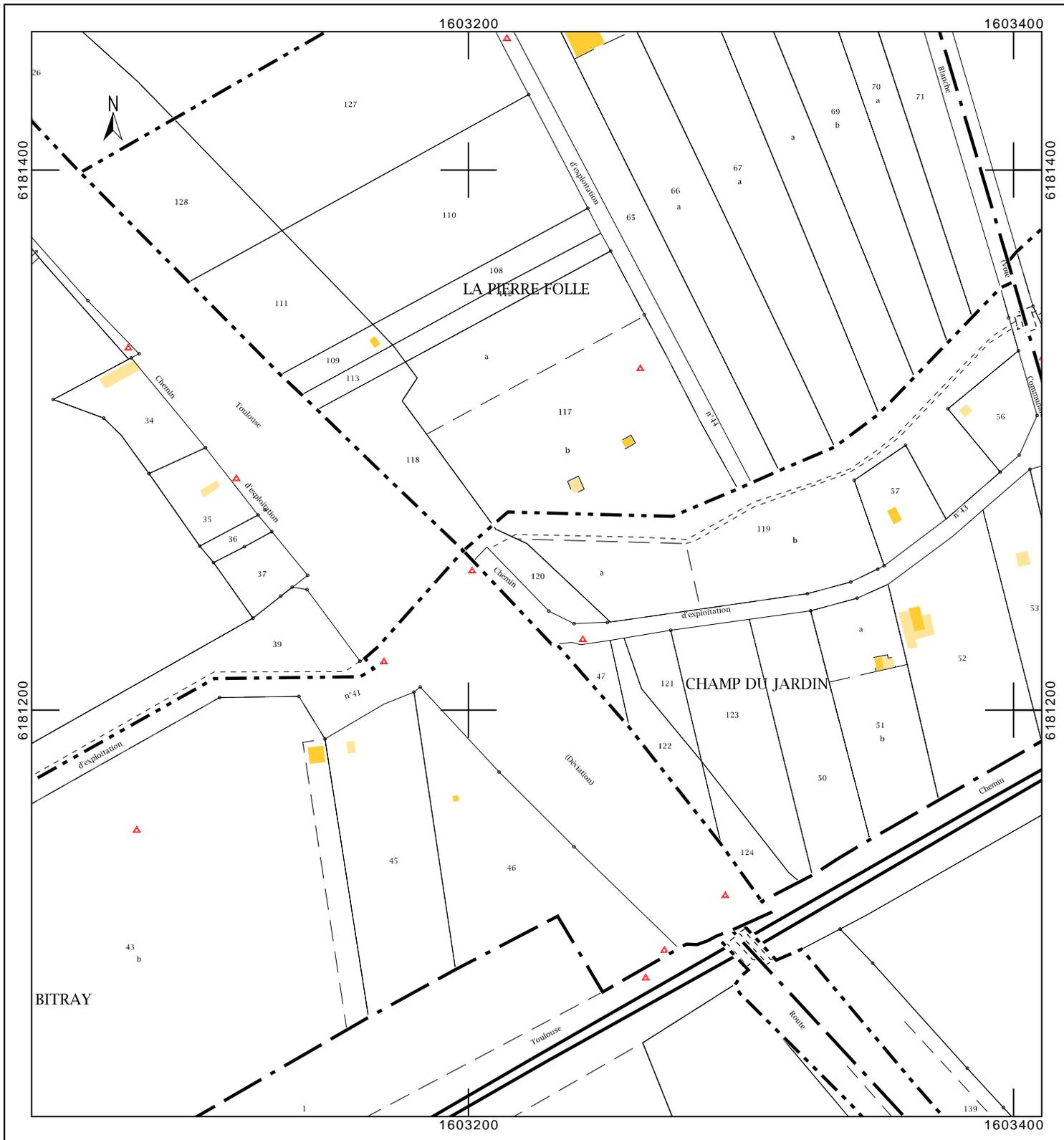
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 591 36019  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 54 53 16 89 -fax 02 54 53 16 76  
cdf.chateauroux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## **6 : Acquisition Parcelle ZP 153 lieudit "Les Bulles" - Commune de Déols**

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Conformément à ses statuts, l'Agglomération Châteauroux Métropole exerce de plein droit la compétence liée à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Depuis 2003, elle met en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour préserver la qualité de la ressource en eau et acquérir les unités foncières qui peuvent présenter un intérêt pour la protection de cette dernière au sein du périmètre de protection rapprochée des captages de « Montet et Chambon » sur la commune de Déols.

Dans ce cadre, un accord a été trouvé avec les indivis Schmit-Lefèvre pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP 153 lieudit « Les Bulles » à Déols, d'une surface de 3 510 m<sup>2</sup>, au prix de 2 000€.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 16 janvier 2020.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP 153 lieudit « Les Bulles » sur la commune de Déols, d'une surface de 3 510 m<sup>2</sup>, au prix de 2 000€ ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité	12 juin 2020
Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	11 juin 2020
Commission finances et affaires générales	12 juin 2020



**DGA Aménagement et Equipements Publics**  
*Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat*  
*Service Affaires immobilières et foncières*  
Contact : Flore Vétélé  
Tél. : 02 54 60 52 59  
Courriel : [flore.vetele@chateauroux-metropole.fr](mailto:flore.vetele@chateauroux-metropole.fr)  
Nos réf : 2020-138

Madame Geneviève Lefèvre  
30, rue du Plateau  
75019 Paris

Objet : acquisition PPC

Madame,

Au titre de la politique foncière engagée pour la protection des captages d'eau potable de Montet et Chambon je vous ai donné, par courrier du 12 décembre dernier, mon accord de principe pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP 153 à Déols lieudit les Bulles.

Après consultation du pôle d'évaluation domaniale, je suis en mesure de vous proposer l'acquisition de cette parcelle de 3 510 m<sup>2</sup>, libre d'occupation, au prix de 2 000 €.

Dès réception de l'accord écrit des membres de l'indivision, je présenterai ce dossier à l'approbation du Conseil communautaire.

Dans l'attente, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

A Châteauroux, le 22 janvier 2020

Le Président,

Gil Avérous

Châteauroux Métropole  
Arrivée: 304834  
Enregistre.: 24-02-2020  
/46 DGA Aménagement et Equipements publics  
Motif: A

Florence LEFFEVRE

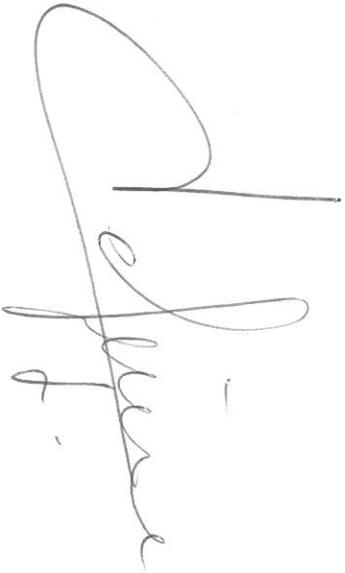
91, Rue Sadi Carnot

59320 Haubourdin

Haubourdin, le 5 février 2020

Je soussignée Florence LEFFEVRE autorise ma mère, Genevière LEFFEVRE-SCHMITT à vendre la parcelle numérotée ZP 153 situé à Déols (Indre) au lieu dit « Les Bulles ».

Florence LEFFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florence', written in a cursive style.

FredERIC LEFEVRE

9, rue Martin Luther King

17 100 SAINTES

Je soussigné Frederic Lefevre  
demurant à Saintes Donne mon  
accord pour la cession à Châteauroux  
Héliopole de la parcelle ZP 153 à  
Déols lieudit les "Bulles"

Le 13/02/2020

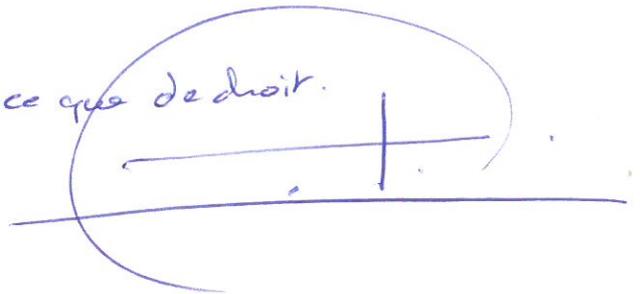


olivier LEFEVRE  
67 rue de Chabrol  
75010 PARIS

objet: accord pour cession

Je soussigné olivier LEFEVRE  
mê le 26 - Avril. 1967 demeurant  
67 rue de Chabrol 75010 Paris,  
donne mon accord pour la cession à  
Châteaumont Métropole de la parcelle  
ZP 153 à Déols lieudit ls Bulls  
au prix de 2000 € (deux mille euros)

Pour Valoir ce que de droit.

A handwritten signature consisting of a horizontal line, a vertical line, and a curved line below them, all enclosed within a large circle.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE

Pôle Gestion Publique

Pôle d'évaluations domaniales

94, boulevard Béranger

CS 33228

37032 TOURS Cedex 1

Le 16 janvier 2020

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par Jean-Jacques Kwocz  
jean-jacques.kwocz@dgfip.finances.gouv.fr  
TELEPHONE 02 47 21 74 83

Référence : 2019-36063-V-0902

Le Directeur départemental  
des Finances publiques

à

Monsieur Romuald CHAPUY  
CHATEAUROUX METROPOLE  
1 Place de la République  
36000 CHATEAUROUX

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**Désignation du bien :** Parcelle cadastrée ZP 153.

**Adresse du bien :** Les Bulles à Déols.

**VALEUR VÉNALE :** 2 400 €.

**1 – SERVICE CONSULTANT :** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHATEAUROUX MÉTROPOLE.

Affaire suivie par : *Madame Flore VETELE.*

<b>2 Date de consultation</b>	10/12/2019
Date de réception	12/12/2019
Date de visite	Néant
Date de constitution du dossier « en état »	14/01/2020

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet d'acquisition d'un terrain dans le cadre de la prévention des risques de pollution de la nappe phréatique.

#### **4 – DESCRIPTION DES BIENS**

Il s'agit d'une parcelle non bâtie cadastrée ZP 153 d'une superficie de 3 510 m<sup>2</sup>.  
Elle est située à l'Ouest du centre de Déols.  
Le terrain est en zone agricole.

#### **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Le bien appartient à l'indivision SCHMIDT / LEFEVRE.

#### **6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

Zone agricole. Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques. Périmètre de protection des eaux potables et minérales. Servitudes aéronautiques.

#### **7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode dite par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale de la parcelle ZP 153, d'une superficie de 3 510 m<sup>2</sup>, est estimée à 2 400 €.

#### **8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

24 mois.

#### **9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Jean-Jacques Kwocz

M<sup>me</sup> Geneviève LEFÈVRE

30, rue du Plateau

75019 PARIS

Paris 30. XI 2019

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, que  
je suis propriétaire d'un terrain de 3508m<sup>2</sup>  
AP 429 situé aux Bulles à Géo, et  
d'une parcelle sur le chemin rural n° 9  
dit du « Champ Bossu » CY 129.

Je me permet de vous contacter,  
pour savoir si éventuellement la ville serait  
intéressée

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes  
salutations

Weil Y

Département :  
INDRE

Commune :  
DEOLS

Section : ZP  
Feuille : 000 ZP 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/12/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

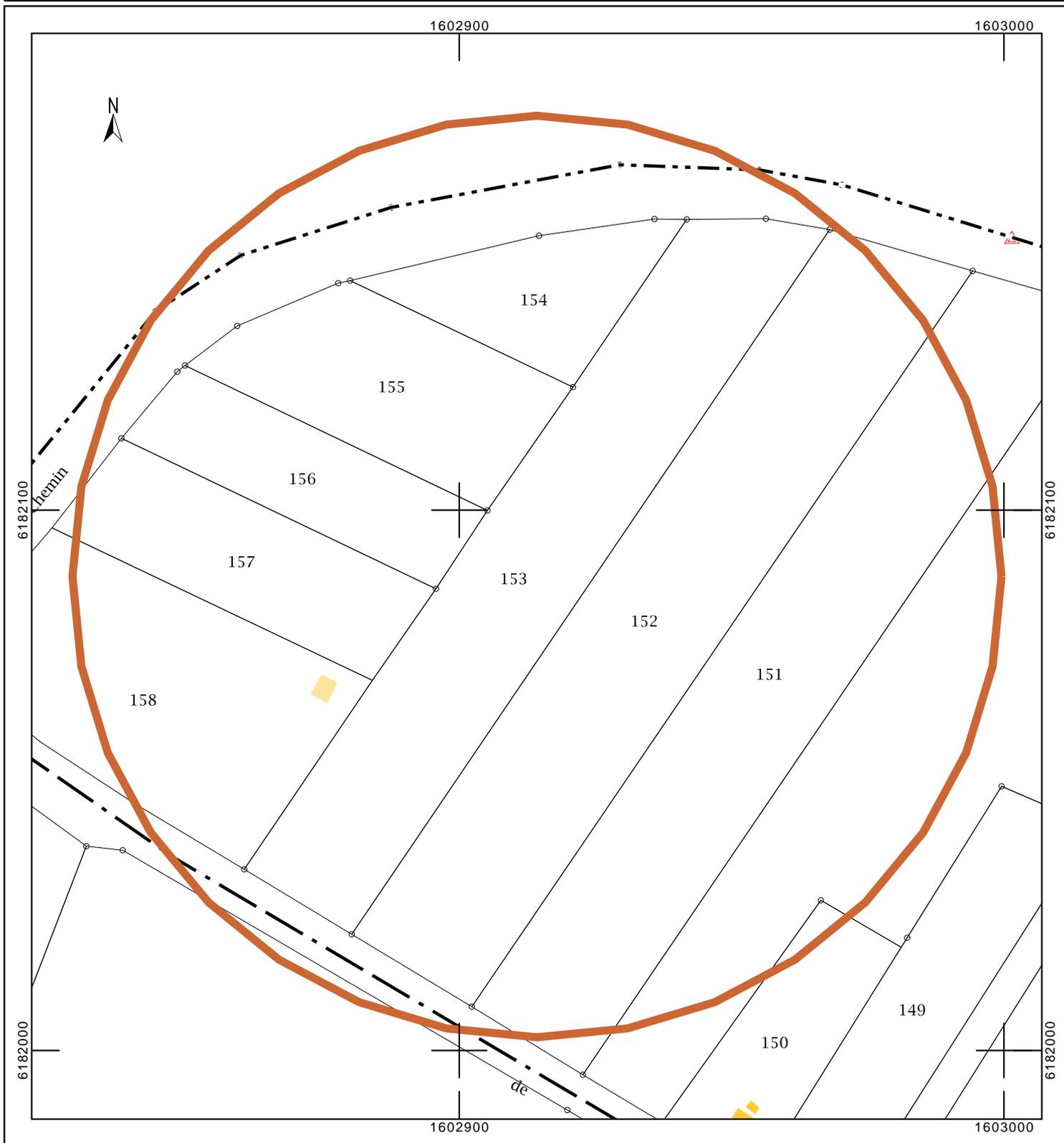
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CHATEAUROUX  
4 bis rue du 14ème RTA BP 591 36019  
36019 CHATEAUROUX CEDEX  
tél. 02 54 53 16 89 -fax 02 54 53 16 76  
cdif.chateauroux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





## **7 : Acquisition de la parcelle cadastrée CY 267 à Châteauroux - Terrain Familial Vignes Saint Jean**

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat pour les gens du voyage, Châteauroux Métropole travaille depuis plusieurs mois avec les communes de l'Agglomération sur l'identification des sites permettant la création de terrains familiaux.

A ce titre, la parcelle cadastrée CY 267 située chemin des vignes Saint-Jean appartenant à la Ville de Châteauroux a été identifiée et aménagée par Châteauroux Métropole.

Afin de mettre en cohérence la propriété du foncier et des équipements, un accord est intervenu entre les deux collectivités pour une cession du terrain à 1 euro au profit de la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée CY 267 située chemin des Vignes Saint Jean appartenant à la Ville de Châteauroux au prix de 1 € ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité	12 juin 2020
Commission finances et affaires générales	12 juin 2020
Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	11 juin 2020



0 50 m

Terrain Familial Chemin des Vignes Saint Jean

Impression du 08/04/2020 18:10

Échelle 1 :2500





N° 7300-SD

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES D'INDRE-ET-LOIRE  
Pôle Gestion publique  
Pôle d'Évaluations domaniales  
94, boulevard Béranger  
37032 TOURS CEDEX 1

Le 06/06/2019

Le Directeur départemental des Finances  
publiques

**POUR VOUS JOINDRE :**

à

Évaluateur : Marie-Agnès TAVERNIER  
Téléphone : 02 47 21 74 81  
Courriel : marie-agnes.tavernier@dgifp.finances.gouv.fr  
  
Réf. : 2018-36044V0412  
Courrier : 200 / 2019

Monsieur Georges RAMBERT  
Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux  
opérations immobilières  
Mairie de CHÂTEAUROUX

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

**Désignation du bien :** Terrain nu en zone 1AUm  
  
**Adresse du bien :** lieu dit « Le Clos St Jean », Chemin des Vignes Saint Jean 36000  
CHÂTEAUROUX  
  
**VALEUR VÉNALE :** 1,75 €/m<sup>2</sup> H.T

1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

*Affaire suivie par : Mme Geneviève ROBROLLE-BEYRIS*

2 – Date de consultation : 27/05/2019  
Date de réception : 27/05/2019  
Date de visite : évaluation du bureau  
Date de constitution du dossier « en état » : 27/05/2019

**Informations soumises à l'Avis au Domaine - description non exhaustive descriptif de l'avis :**

La commune de CHÂTEAUROUX envisage la cession d'une parcelle de terrain, à la Métropole, pour la réalisation de terrains familiaux destinés à la sédentarisation des gens du voyage.

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

La parcelle CY 267, en nature de terre, enherbée, dispose d'une superficie globale de 1 541 m<sup>2</sup>. Elle est accessible uniquement par un chemin rural et se trouve à proximité immédiate d'une voie ferrée. Les réseaux sont inexistantes.

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : commune de Châteauroux suivant acte d'échange avec divisions du 12/04/2019 n°2019P03020.  
Situation : libre d'occupation

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone : 1 AUm

PLU modifié le 17/02/2014.

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée compte tenu de la nature du bien à évaluer car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

**Au regard de ses caractéristiques, la valeur vénale de la parcelle CY 267, d'une superficie globale de 1 541 m<sup>2</sup> peut être estimée à 2 700 €, soit 1,75 €/m<sup>2</sup>.**

*Cette cession pouvant s'assimiler à un transfert de charge entre collectivités, elle peut être envisagée à l'Euro symbolique.*

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Marie-Agnès TAVERNIER  
Inspectrice des Finances publiques - Evaluatrice